



REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

SECRETARIAT PERMANENT DU PANGIRE

PROJET EAU POUR LA CROISSANCE ET LA REDUCTION DE LA PAUVRETE DANS LE SOUS BASSIN DE LA MEKROU AU NIGER

« PROJET MEKROU PHASE 2 – NIGER »

Mise en place et opérationnalisation des organes GIRE du Sous bassin de la Mékrou dans la partie Nigérienne et sa zone d'influence- Communes de Falmei (Région de Dosso), Tamou et Kirtachi (Région de Tillabéry)

RAPPORT SUR L'ETAT DES LIEUX ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES DE LA GIRE DU TERRITOIRE NIGERIEEN DU SOUS-BASSIN DE LA MEKROU ASSORTIE DE PROPOSITION DE DEMARCHE METHODOLOGIQUE DU PROCESSUS DE MISE EN PLACE ET/OU DE RESTRUCTURATION DES ORGANES GIRE DUDIT SOUS-BASSIN.



Ce projet est financé par la Commission Européenne

Mise en œuvre



Ce projet est mis en œuvre par le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest



Juin 2021

Table des matières

Sigles et abréviations	4
Liste des tableaux.....	5
Liste des graphiques	5
Contexte	6
Introduction.....	8
Présentation du sous bassin de la Mékrou et sa zone d'influence au Niger.....	13
I. Présentation, analyse et interprétation des résultats du diagnostic	15
1.1. De l'exploitation des ressources en eau dans le sous bassin.....	15
1.1.1. Les ouvrages de mobilisation de l'eau et les principaux usages au niveau des villages.....	15
1.2. Les actions entreprises en lien avec les ressources en eau dans le sous bassin : portée et limites	21
1.2.1. Portée des actions de mobilisation des ressources en eau.....	23
1.2.2. Les limites des actions entreprises.....	23
1.3. Des partenaires ayant intervenu dans le sous bassin.....	24
II. Analyse des parties prenantes de la GIRE du territoire nigérien du sous bassin de la Mékrou.....	26
2.1. Inventaire des structures de gestion de l'eau existantes	26
2.2. Caractérisation des structures de gestion de l'eau existantes	27
2.2.1. De la composition des structures de gestion de l'eau	28
2.2.2. Du processus de création des structures de gestion de l'eau existantes	28
2.2.3. Des raisons de création de ces structures et leur fonctionnement	30
2.2.4. Portée et limites des structures de gestion de l'eau existantes au niveau du sous bassin.....	31
2.2.5. Les difficultés/contraintes des structures de gestion de l'eau existantes : les solutions envisagées et envisageables.....	33
2.2.6. Des relations avec les autres structures relatives à la ressource en eau existantes.....	33
2.3. Les conflits enregistrés dans le sous bassin : Causes du conflit, mode de règlement et acteurs impliqués dans les négociations.....	34
2.3.1. Les conflits enregistrés dans le sous bassin et leurs causes	34
2.3.2. Les modes de règlement des conflits et acteurs impliqués	36
2.4. De l'expérience des services techniques en matière de la GIRE	37
III. Proposition de démarche méthodologique du processus de mise en place et/ou de restructuration des organes de GIRE dudit sous bassin	40
3.1. La mise en place des AUE.....	40
3.2. La formation des membres des AUE suivi de la mise en place de CLE	41
3.3. La formation des membres de CLE	42
3.4. La mise en place du Conseil de l'Eau de l'Agence du sous bassin de la Mékrou suivi de sa formation.....	42
Conclusion.....	44

Annexe 1 : Liste des villages enquêtés au niveau du sous bassin	47
Annexe 2 : Actions entreprises dans le sous bassin	47
Annexe 3 : Portée et limites des actions entreprises dans le sous bassin	47
Annexe 4 : Liste des intervenants et leurs approches d'intervention au niveau des villages enquêtés.....	48
Annexe 5 : Contraintes/difficultés des structures de gestion de l'eau existantes	48
Annexe 6 : Conflits enregistrés et modes de règlement	50
Annexe 7 : Caractérisation des structures de gestion de l'eau existantes au niveau de la Mékrou et sa zone d'influence au Niger.....	52
Annexe 8 : Expériences services techniques des trois communes en matière de la GIRE.....	57
Annexe 9 : Planning opérationnel des activités de mise en place et formation des organes	58

Sigles et abréviations

AEP : Adduction d'Eau Potable

AG : Assemblée Générale

AGR : Activités Génératrices de Revenus

AE : Agence de l'Eau

AUE : Association des Usagers de l'Eau

AU-SPE : Association des Usagers du Service Public de l'Eau

CGPE : Comité de Gestion de Point d'Eau

CLE : Comité de Gestion de l'Eau au niveau local

CNEA : Commission Nationale pour l'Eau et l'Assainissement

COFOB : Commission Foncière de Base

COFOCOM : Commission Foncière Communale

COFODEP : Commission Foncière Départementale

COGES : Comité de Gestion

GIRE : Gestion Intégrée des Ressources en Eau

GSC : Groupement de Service Conseil

IMF : Institutions de Micro Finance

MH/A : Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PANGIRE : Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau

PEA : Poste d'Eau Autonome

PLGE : Plans Locaux de Gestion des Eaux

PMH : Pompe à Motricité Humaine

PROSEHA : Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement

SAF : Schéma d'Aménagement Foncier

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

UGE : Unité de Gestion de l'Eau

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des villages retenus par les Communes	10
Tableau 2 : Récapitulatif de la population touchée par l'enquête au niveau des 15 villages ciblés	11
Tableau 3 : Récapitulatif des services techniques déconcentrés rencontrés	11
Tableau 4 : Situation des ouvrages hydrauliques des villages enquêtés commune de Falmey	17
Tableau 5 : Situation des ouvrages hydrauliques des villages enquêtés commune de Kirtachi	17
Tableau 6 : Situation des ouvrages hydrauliques des villages enquêtés commune de Tamou	18
Tableau 7 : Villages enquêtés et leurs potentialités en eau de surface dans la Commune de	18
Tableau 8 : Villages enquêtés et leurs potentialités en eau de surface dans la Commune de	19
Tableau 9 : Villages enquêtés et leurs potentialités en eau de surface dans la Commune de	19
Tableau 10 : Répartition des structures de gestion de l'eau existantes par villages enquêtés selon les communes	27
Tableau 11 : Niveau de satisfaction du fonctionnement des structures de gestion de l'eau existantes	32
Tableau 12 : Situation des services techniques présents au niveau des trois (3) communes	37
Tableau 13 : Situation des services techniques et leurs expériences en GIRE	38

Liste des graphiques

Graphique 1 : La répartition par type de sources ou points d'eau	16
Graphique 2 : Principaux usages des ressources en eau identifiées par commune dans le sous bassin	20
Graphique 3 : Situation des structures de gestion de l'eau existantes	26
Graphique 4 : Processus de mise en place des structures de gestion de l'eau	28
Graphique 5 : Mécanisme de fonctionnement des structures de gestion de l'eau existantes au niveau des villages enquêtés	30
Graphique 6 : Expériences des services techniques en matière de la GIRE	37
Graphique 7 : Expériences en matière d'élaboration de plan d'actions GIRE au niveau de la structure	39

Contexte

Les ressources en eau constituent l'une des principales ressources naturelles du Niger. Cette ressource, indispensable pour les activités économiques et sociales est sujette à une pression accrue, engendrant parfois de graves conflits entre les différents usagers pour la satisfaction de leurs besoins. L'exploitation des ressources en eau et surtout leur accès libre et consensuel pour les usagers constituent un enjeu majeur en termes de développement des activités socio-économiques dans le pays.

Pays sahélo – saharien, le Niger a de tout temps fait de la maîtrise de l'eau aux fins des divers usages, une priorité de sa politique de développement économique et social. Il faut relever toutefois, que pendant les premières décennies de son indépendance, le sous-secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement a été géré de façon fragmentaire, dispersé entre plusieurs départements ministériels. La prise de conscience de l'importance de ce sous-secteur, comme levier essentiel pour toute politique de développement a amené les Autorités Nigériennes à créer le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement en 2013 pour coordonner la politique du Gouvernement en la matière. L'eau reste pour le Niger une question majeure de développement pour les différents secteurs sociaux vitaux (santé, culture, habitat, etc.) et au niveau des facteurs de production (agriculture, élevage, mines, énergie, industrie, etc.).

Dans ce contexte, la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et sa mise en œuvre contribuent davantage au développement socio-économique du pays. C'est dans cette perspective que le Gouvernement nigérien s'est aligné sur la Déclaration et les principes de Dublin (janvier 1992) et de Rio de Janeiro (juin 1992) en matière d'eau et de développement durable.

Pour opérationnaliser sa politique, le Niger a adopté l'approche GIRE comme cadre d'intervention pour toute action publique, dans le domaine de la gestion de l'eau et de l'assainissement, tel que cela a été énoncé dès 2001 à travers l'adoption du document de « Politique et stratégie pour l'eau et l'Assainissement ». Ce document de référence a retenu la GIRE comme approche pour assurer la gestion durable du patrimoine Hydrique du Niger et la responsabilisation des acteurs y compris des collectivités locales dans la gestion du secteur.

Pour soutenir cette approche GIRE, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement a engagé depuis 2007, la révision des textes législatifs et réglementaires portant sur la gestion des ressources en eau. Ce qui a abouti à :

- l'adoption de l'ordonnance n° 2010-09 du 1^{er} avril 2010 portant Code de l'Eau au Niger. Par ce texte, le Gouvernement de la République du Niger confirme le choix de la GIRE, comme approche de gestion durable de ses ressources en eau ;
- l'élaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) et son adoption par le Gouvernement le 09 mai 2017 ;
- la création d'un Secrétariat Permanent pour le suivi de la mise en œuvre des actions du PANGIRE (SP/PANGIRE) par Décret n° 2017-744/PRN/MH/A du 15 septembre 2017 ;
- la révision du Décret créant la CNEA pour lui attribuer le rôle du Comité de pilotage du PANGIRE ;
- l'actualisation du Schéma Directeur National de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en Eau- Juillet 2019 ;

- l'élaboration et l'adoption des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour quatre (4) premiers sous-bassins que sont : i) la Korama (Région de Zinder), ii) le Goulbi'N Maradi (Région de Maradi), iii) le Dallol Maouri (Région de Dosso) et iv) la Basse Vallée de la Tarka (Région de Tahoua). Un projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a été élaboré pour le sous-bassin de la Mékrou dans le cadre du Projet Mékrou Phase 1. Les SDAGE visent à apporter des réponses appropriées aux grands problèmes identifiés dans les sous bassins, conformément aux priorités de développement identifiées par les parties prenantes exploitant les ressources en eau et les espaces partagés.

Introduction

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement à travers le SP/PANGIRE et avec l'appui de l'Union Européenne à travers le Projet eau pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté dans le Sous Bassin de la Mékrou au Niger « PROJET MEKROU PHASE 2 – NIGER » (ENV/2019/410-452), en collaboration avec le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO) qui abrite l'Unité de Gestion du Projet (UGP), a engagé la mission de conduite du processus de mise en place, d'opérationnalisation, d'animation et de suivi du fonctionnement des organes de GIRE dans le sous-bassin de la Mékrou et sa zone d'influence au Niger par le recrutement d'un prestataire pour mener cette activité.

Le présent mandat a principalement pour objectif de mettre en place et rendre opérationnels et fonctionnels les organes de la GIRE du sous bassin de la Mékrou et sa zone d'influence pour contribuer à faire avancer la mise en œuvre de la GIRE au Niger. Ainsi, dans le cadre de rendre opérationnel cet objectif, l'ONG/GSC Taimakon Manoma, a conduit une étude de base afin de faire l'état des lieux et l'analyse des parties prenantes de la GIRE du territoire nigérien du sous bassin de la Mékrou assortie de proposition de démarche méthodologique du processus de mise en place et/ou de restructuration des organes de GIRE dans la zone d'intervention du Projet Mékrou Phase 2 – Niger.

L'état des lieux et l'analyse des parties prenantes permettront de tenir compte de toutes les structures de gestion de l'eau, particulièrement celles qui prennent en charge les autres usages en plus de la consommation humaine.

Cette étude a été conduite dans le but de dresser un état des lieux des structures existantes en matière de gestion de l'eau. De manière spécifique, elle a pour objectif de faire l'inventaire et une caractérisation des structures de gestion de l'eau en place, et de faire une analyse socioéconomique et organisationnelle sur leur création. Un regard est porté sur leur mode d'organisation et leur fonctionnement pour qu'ils servent d'embryons des futurs organes GIRE au niveau de sous bassin. Le diagnostic a également mis l'accent sur l'analyse de leurs forces et faiblesses, de l'historique de leur création assortie des enseignements qui servent de repère et d'appui pour définir une stratégie efficace de leur restructuration éventuelle et leur accompagnement dans le cadre du présent mandat.

La méthodologie qui a été développée pour la conduite de ce diagnostic, conformément à l'esprit de l'appel à proposition, et en s'appuyant sur l'expérience de l'ONG en matière d'accompagnement des structures locales de gestion de l'eau, a été participative, inclusive et itérative. Cette méthodologie de travail a placé les usagers au cœur du processus afin de les préparer à jouer un rôle plus actif dans toutes les étapes de prise de décision relative à l'accès, l'exploitation rationnelle, consensuelle et inclusive des ressources en eau.

Cette démarche consistant à intégrer toutes les parties prenantes s'appuie sur deux leviers qui sont ; i) la prise en compte du caractère partagé de la ressource eau mais également, ii) la situation potentiellement conflictuelle qui peut en découler du fait des enjeux pour le contrôle de cette ressource. L'approche inclusive permettra ainsi d'anticiper les éventuels conflits qui peuvent surgir et s'attaquer à leurs causes.

La participation active des autorités et services techniques déconcentrés de l'Etat permettra d'assurer la durabilité du processus et son alignement sur les politiques et orientations nationales. Ces autorités assureront ainsi le travail de garantie et de veille dans le cadre d'un suivi-post actions des interventions du projet.

Le processus de collecte des données

Quatre phases bien distinctes ont caractérisé le processus de collecte des données à savoir :

❖ ***L'élaboration des outils de collecte des données :***

A ce niveau, il convient de préciser qu'une étude similaire a été conduite par l'ONG relativement à trois (3) autres sous bassins que sont : la Korama (région de Zinder), le Goulbi'N Maradi (région de Maradi) et le Dallol Maouri (région de Dosso). Pour ce faire des outils de collecte des données ont été élaborés et validés par le SP/PANGIRE avec le concours des différents acteurs concernés. Il s'agit de cinq (5) outils fondamentaux notamment : i) un premier questionnaire administré aux autorités communales ; ii) un deuxième questionnaire administré aux services techniques déconcentrés de l'Etat concernés par l'activité ; iii) un troisième questionnaire élaboré à l'intention des projets et ONG intervenant dans le domaine ; iv) un quatrième questionnaire administré en assemblée générale villageoise à l'intention de toute la communauté locale et enfin v) un guide d'entretien pour la conduite des interviews avec les différentes structures existantes au niveau communautaire (**voir annexe 1**).

Dans le cadre de la présente étude, le travail a consisté à actualiser ces outils en intégrant les informations complémentaires souhaitées par le Projet Mékrou Phase 2–Niger. Après ce travail de mise à jour effectué, les outils ont été partagés avec l'UGP avant la conduite des enquêtes via la plateforme AkvoFlow (avec l'autorisation de HELVETAS à travers le PHRASEA) et leur affectation sur des tablettes pour la collecte des données de façon digitale, dans le cadre de développement des synergies d'actions.

❖ ***La formation des équipes d'enquêteurs et leur déploiement :*** une fois les outils finalisés, validés et affectés sur les Smartphones, les trois (3) animateurs (dont 1 par Commune) ont été formés pour non seulement leur compréhension et leur utilisation mais également sur la méthodologie de collecte de données sur le terrain. Ils ont, par la suite, été imprégnés à la manipulation de ces outils à travers les Smartphones. Par la suite, les outils ont été testés sur le terrain avant leur utilisation proprement dite. Après une évaluation de ces tests de terrain, les animateurs ont été déployés sur le terrain pour la collecte des données.

Au cours de cette formation, les thèmes ci-après ont également été abordés :

- la connaissance ressources en eau ;
- les différents usages des ressources en eau ;
- la mobilisation des ressources en eau ;
- la pollution et la protection des ressources en eau ;
- les principes GIRE ;
- les techniques d'animation et de communication ;
- la prévention et gestion des conflits ;
- la gestion des structures associatives.

❖ ***L'échantillonnage :*** Dans chaque commune, 5 villages ont été échantillonnés afin que ces derniers constituent un Comité de Gestion de l'Eau au niveau local (CLE). Le choix des villages échantillonnés a été conduit par les communes elles-mêmes, sur la base de trois (3) critères qui sont :

- « sites à forte exploitation des ressources en eau » ;
- « diversité des structures de gestion de l'eau » ;
- « possibilité de conflits d'usage ».

Tableau 1 : Liste des villages retenus par les Communes

No	Départements	Communes	Villages
1	Kollo	Kirtachi	Kirtachi
2	Kollo	Kirtachi	Banizoumbou
3	Kollo	Kirtachi	Sounga Beri
4	Kollo	Kirtachi	Babangatta Issa
5	Kollo	Kirtachi	Tondifou
6	Say	Tamou	Allambaré
7	Say	Tamou	Tamou
8	Say	Tamou	Guéïmé
9	Say	Tamou	Bokki
10	Say	Tamou	Django
11	Falmeï	Falmeï	Tchantchoga peulh
12	Falmeï	Falmeï	Tonkossaré Zarma
13	Falmeï	Falmeï	Boybangou Zarma
14	Falmeï	Falmeï	Boumba
15	Falmeï	Falmeï	Banizoumbou Kobia

- ❖ **La conduite du diagnostic participatif** : Comme annoncé ci haut, les cinq (5) niveaux concernés par la collecte des données sont :
- les services techniques déconcentrés (niveaux département et commune principalement) ;
 - les structures (ONG/ Projets/Programmes) intervenant dans le domaine de l'eau au niveau des villages du sous bassin ;
 - les trois (3) Communes concernées se trouvant la dans la partie nigérienne du sous bassin ;
 - les 15 villages échantillonnés (en raison de cinq par commune) ;
 - les structures de gestion de l'eau répertoriées au niveau des villages échantillons.

Notons que la conduite du diagnostic a tenu compte du contexte de l'installation des nouvelles autorités au niveau communal des suites des élections locales organisées par l'Etat à travers la commission électorale nationale indépendante (CENI). C'est ainsi que, de prime abord, le premier travail a consisté pour les Experts de se rendre au niveau des trois (3) Communes concernées en compagnie des animateurs (dont 1 par Commune) afin non seulement de présenter leur équipe mais aussi de faire un exposé à ces autorités, relativement à l'objet de la mission (en mettant l'accent sur l'information des acteurs sur le mandat), avant de leur administrer le guide d'entretien prévu à leur intention.

A cet effet, au niveau de chaque commune, il a été défini avec le Mairie et son staff les cinq (5) localités échantillon dans le sous bassin selon les trois (3) critères ci haut énumérés (i) sites à forte exploitation des ressources en eau, ii) diversité des structures de gestion de l'eau et iii) possibilité de conflits d'usage.

Par la suite, la collecte des données s'est poursuivie au niveau des cinq (5) localités retenues par chacune des trois (3) Communes où un guide d'entretien est administré en assemblée villageoise et un autre par structure de gestion de l'eau existante opérant dans le sous bassin.

Tableau 2 : Récapitulatif de la population touchée par l'enquête au niveau des 15 villages ciblés

Villages	Communes	Population touchée					
		En AG villageoise			Au niveau des structures		
		T	H	F	T	H	F
Sounga Béri	Kirtachi	160	101	59	57	18	39
Banizoumbou	Kirtachi	98	65	23	26	15	11
Babangatta Issa	Kirtachi	76	60	16	70	29	41
Tondifou	Kirtachi	120	55	65	33	22	11
Kirtachi	Kirtachi	77	38	39	112	44	68
Tamou	Tamou	70	30	40	99	42	57
Allambaré	Tamou	62	32	30	20	12	8
Django	Tamou	40	30	10	17	7	10
Bokki	Tamou	100	45	55	25	15	10
Guiémé	Tamou	136	45	91	19	8	11
Tchantchoga Peulh	Falmey	55	43	12	23	10	13
Boybangou Zarma	Falmey	49	38	21	11	2	9
Tonkossare Zarma	Falmey	65	48	17	19	7	12
Banizoumbou Kobia	Falmey	71	49	22	10	6	4
Boumba	Falmey	62	49	13	11	7	4
Total	1241	728	513	552	244	308	1241

Les services techniques départementaux et communaux ainsi que les structures intervenant dans le domaine de l'eau au niveau du sous bassin ont également été concernés par cette étude. La collecte des données à ces deux (2) niveaux a été faite sous la supervision de l'équipe d'Experts.

Tableau 3 : Récapitulatif des services techniques déconcentrés rencontrés

Communes	STD enquêtés	Nombre
Falmey	DDAT/DC, DE/DD, CDA, DDH/A, DDGR	5
Tamou	SCAT/DC, SCE/DD, SCEL	3
Kirtachi	DDE/DD, SCEL, CDA	3
Total		11

Le présent rapport retrace les grandes lignes ayant permis de faire l'état des lieux de la gestion de l'eau dans le sous bassin ainsi que l'inventaire et la caractérisation des structures de gestion de l'eau existantes. Mais avant, un chapeau est fait sur les résultats globaux issus du diagnostic.

Les résultats globaux du diagnostic

Présentation du sous bassin de la Mékrou et sa zone d'influence au Niger

La zone d'intervention du Projet Mékrou Niger concerne deux régions au Niger (Dosso et Tillabéry). Les communes bénéficiaires des actions du projet sont celles de Falmey (Département de Falmey), de Kirtachi (Département de Kollo) et de Tamou (Département de Say). Les populations qui vivent dans ces communes sont issues de groupes ethniques divers (djerma, haoussa, peul, gourmantché, touareg). Les principales activités socio-économiques rencontrées dans la zone du projet sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, la cueillette, l'exploitation du bois et le commerce.

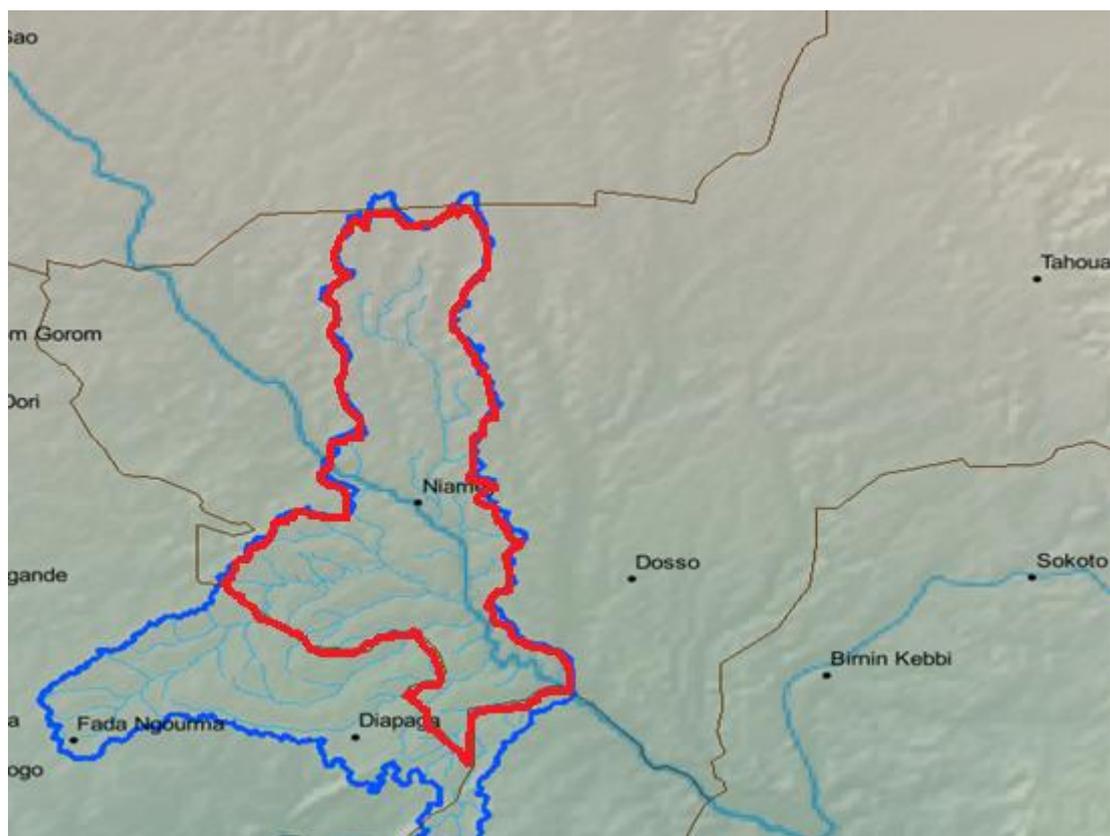
Les ressources en eau dans le sous bassin de la Mékrou sont de deux types : les eaux de surface et les eaux souterraines. Les eaux de surface, qui sont les plus abondantes avec le fleuve Niger, offrent beaucoup d'opportunités aux usagers pour l'exploitation judicieuse et la valorisation de ces eaux. En dehors du fleuve, les écoulements de Mékrou, bien que saisonniers, contribuent de façon significative aux volumes annuels écoulés dans le sous bassin. A titre illustratif, pour le cycle des années humides (2009-2013), il a été enregistré 965 millions de m³ à la station de la Mékrou à Barou et un débit maximal absolu de 405 m³/s en 1962 et 1969 (Source : SDMVGRE¹, JUILLET 2019).

Concernant les eaux souterraines, la zone se trouve dans deux contextes hydrogéologiques différents : (i) une grande partie de la commune de Tamou et la vallée du fleuve reposent essentiellement sur le socle du Liptako Gourma qui est le siège d'aquifères discontinus où les débits des forages sont très faibles et ne permettent pas une exploitation de grande envergure pour les activités économiques (débits inférieurs à 5 m³/h pour la plupart des cas) et (ii) dans la commune de Kirtachi, on rencontre une émergence de la nappe alluviale sous forme des sources qui cheminent le long des grands koris et se déversent dans le fleuve Niger. Mais, l'essentiel des eaux souterraines sont rencontrées pour les communes de Kirtachi et de Falmey au niveau de l'aquifère du Continental Terminal où le niveau piézométrique de la nappe du Continental terminal (CT3) se situe à des profondeurs variant de moins 10 mètres au niveau du Dallol Bosso, la partie Sud, à plus de 150 mètres, la partie Nord, de la zone d'extension. L'exploitation de la nappe devient donc difficile et coûteuse dans les zones de grande profondeur du niveau statique surtout que le captage de l'aquifère se fait généralement par des puits. Le niveau piézométrique se caractérise également par des fluctuations importantes pouvant atteindre les 3 m et les débits sont assez variables et les fortes valeurs peuvent atteindre 40 m³/h (**Source** : SDMVGRE, JUILLET 2019).

Conformément à la documentation exploitée ainsi qu'aux données collectées à l'issue de ce diagnostic, les usages des ressources en eau dans la zone d'intervention du projet sont étroitement liés aux activités socio-économiques identifiées dans les trois (3) communes. Il s'agit de l'alimentation en eau potable des populations, de l'abreuvement des animaux, de l'irrigation, de la pêche, de la confection des briques, de la poterie, de l'arboriculture, etc.

¹ Schéma Directeur Actualisé de Mise en Valeur et Gestion des Ressources en Eau du Niger

Carte 1 : Le bassin transfrontalier de la Mékrou (Niger, Bénin et le Burkina Faso)



Légende

 Portion nigérienne du bassin

 Fleuve Niger

Source : Présentation Conception Projet Mékrou 2- Janvier 2017

I. Présentation, analyse et interprétation des résultats du diagnostic

La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est une approche innovante pour l'amélioration des connaissances, la protection et une meilleure valorisation des ressources en eau afin de promouvoir le développement socioéconomique. Elle vise également la prévention et la gestion des conflits autour de l'exploitation des ressources en eau, partagées entre plusieurs usagers exerçant souvent dans des domaines aussi divers que variés. C'est en ce sens que toutes ces questions ont été traitées au cours du présent diagnostic. Les résultats présentés, analysés et interprétés à ce niveau permettront d'apprécier la situation actuelle au sein du sous bassin de la Mékrou et sa zone d'influence au Niger au niveau de trois (3) Communes qui sont Falmey (Région de Dosso), Kirtachi et Tamou (Région de Tillabéry).

Avant la présentation des résultats, il faut indiquer que les données collectées au niveau des villages échantillonnés ont été d'abord recueillies à travers la plateforme Akvoflow, puis traitées et analysées. Elles ont, par la suite, permis la réalisation de plusieurs tableaux croisés dynamiques. Ainsi, le croisement des variables (en fonction des besoins) a permis de générer des tableaux qui ont été traduits en des graphiques pour rendre beaucoup plus visibles et compréhensibles les résultats.

1.1. De l'exploitation des ressources en eau dans le sous bassin

Dans le cadre de la présente étude, l'objectif principal est de faire un inventaire, puis la caractérisation des structures de gestion de l'eau existantes et celles à mettre en place et de proposer un cadre méthodologique d'opérationnalisation de la GIRE dans le sous bassin. Cela passe nécessairement par la maîtrise de l'exploitation de la ressource en eau. C'est pourquoi, le choix a été porté sur les villages, qui sont soumis à une forte pression dans l'exploitation des ressources en eau. On entend par « forte pression dans l'exploitation des ressources en eau », la présence de deux ou plusieurs usages : consommation humaine, irrigation, abreuvement du bétail, pêche, carrière etc. Pour cette caractérisation, une fiche d'entretien, avec les autorités et les services techniques déconcentrés, a été élaborée et administrée.

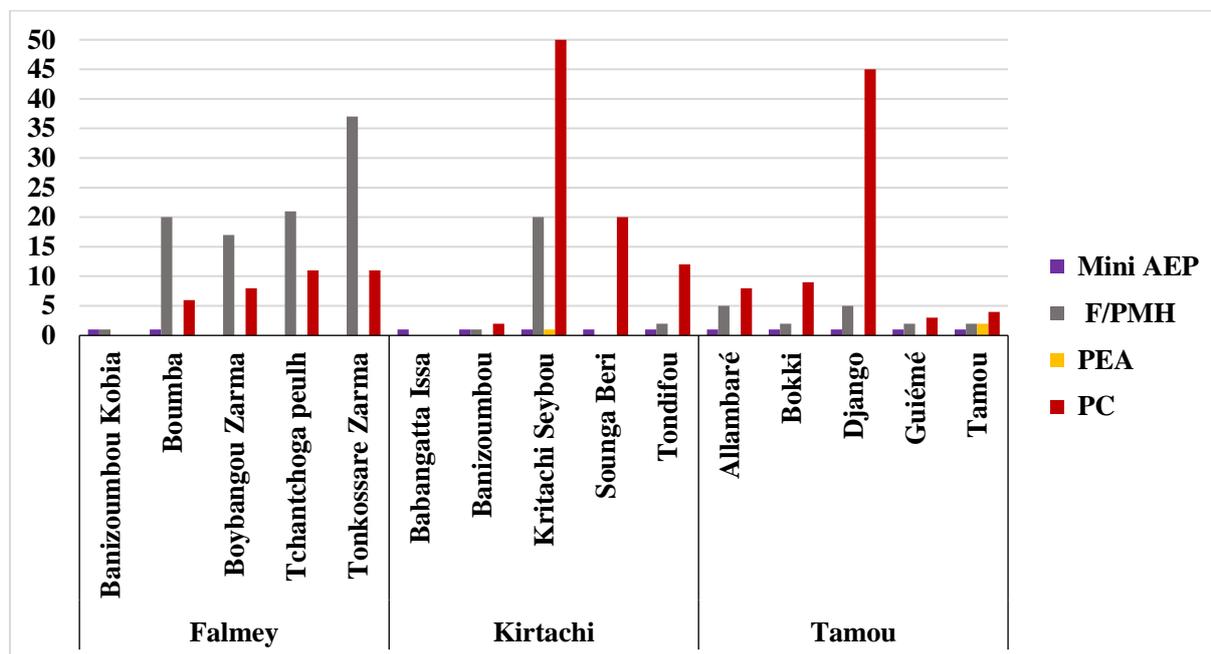
Les différents échanges avec les autorités des trois (3) communes, ont relevé une forte pression dans l'exploitation des ressources en eau dans les villages se trouvant dans les vallées, contrairement à ceux qui sont sur les plateaux. Cela s'explique naturellement par le fait que la mobilisation des ressources en eau est très problématique sur les plateaux. C'est sur cette base que les autorités communales, les services techniques déconcentrés de l'Etat et le consultant ont établi la liste de cinq (5) villages à enquêter par commune. C'est cela qui a constitué l'échantillon pour la conduite de l'enquête au niveau du sous bassin.

1.1.1. Les ouvrages de mobilisation de l'eau et les principaux usages au niveau des villages

Au niveau du sous bassin de Mékrou, il a été enregistré, au cours du diagnostic, d'importantes sources ou points d'eau dont les usages sont également multiples et variés, ce qui atteste de l'ampleur des activités socio-économiques en lien avec les ressources en eau dans la zone d'intervention du projet.

1.1.1.1. Les principaux ouvrages d'exploitation des ressources en eau dans le sous bassin

Graphique 1 : La répartition par type de sources ou points d'eau



Source : Données terrain ONG TAIMAKO, Mai-Juin 2021

La lecture du graphique ci-dessus démontre l'ampleur de l'exploitation des ressources en eau par les populations au sein des villages enquêtés au niveau de ce sous bassin ainsi que la diversité des ouvrages utilisés pour l'exploitation. De façon générale, ont été réalisés au niveau de ces villages les ouvrages suivants :

- mini adductions d'eau potable (mini AEP) ;
- postes d'eau autonomes (PEA) ;
- forages équipés de pompe à motricité humaine (F/PMH) ;
- puits cimentés (PC).

Il convient de préciser ici que les puits cimentés (PC) tout comme les forages équipés de pompe à motricité humaine (F/PMH) sont exploités à des fins agricoles et pour la consommation. C'est ce qui explique leur nombre. Au regard de leur nombre et de l'usage qui est fait, les usagers n'arrivent pas à distinguer les ouvrages conçus pour la consommation des ménages et ceux réalisés pour le maraichage.

De façon spécifique, au niveau de la Commune de Falmey, la situation du parc hydraulique dans les cinq (5) villages se présente comme suit :

- deux (2) des cinq (5) villages disposent de mini AEP toutes fonctionnelles ;
- tous les cinq (5) villages enquêtés disposent de F/PMH (au nombre de 124 dont 53 fonctionnels) ;
- tous les cinq (5) villages disposent de PC (au nombre de 45 dont 15 fonctionnels).

Tableau 4 : Situation des ouvrages hydrauliques des villages enquêtés commune de Falmei

N°	Villages	Communes	Mini AEP			F/PMH			PC		
			T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF
1	Tchantchoga Peulh	Falmei				21	9	12	11	8	3
2	Boybangou Zarma	Falmei				17	10	7	8	2	6
3	Tonkossare Zarma	Falmei				37	25	12	11	0	11
4	Banizoumbou Kobia	Falmei	1	1	0	20	8	12	6	1	5
5	Boumba	Falmei	1	1	0	29	1	28	9	4	5
Total			2	2	0	124	53	71	45	15	30

T = Total F = Fonctionnel NF = Non fonctionnel

Au niveau de la Commune de Kirtachi, les données collectées donnent la situation suivante :

- tous les cinq (5) des cinq (5) villages disposent de mini AEP toutes fonctionnelles ;
- quatre (4) des cinq (5) villages enquêtés disposent de F/PMH (au nombre de 23 dont 15 fonctionnels) ;
- quatre (4) des cinq (5) villages disposent de PC tous fonctionnels ;
un (1) des cinq (5) villages dispose de PEA fonctionnel.

Tableau 5 : Situation des ouvrages hydrauliques des villages enquêtés commune de Kirtachi

N°	Villages	Communes	Mini AEP			PEA			F/PMH			PC		
			T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF
1	Sounga Béri	Kirtachi	1	1	0				1	0	1	20	20	0
2	Banizoumbou	Kirtachi	1	1	0							2	2	0
3	Babangatta Issa	Kirtachi	1	1	0									
4	Tondifou	Kirtachi	1	1	0				2	0	2	12	12	0
5	Kirtachi	Kirtachi	1	1	0	1	1	0	20	15	5	50	50	0
Total			5	5	0	1	1	0	23	15	8	84	84	0

T = Total F = Fonctionnel NF = Non fonctionnel

Quant à la Commune de Tamou, les ouvrages recensés se répartissent comme suit :

- tous les cinq (5) villages disposent de mini AEP dont 4 fonctionnelles ;
- un (1) des cinq (5) villages dispose de PEA (2 tous fonctionnels) ;
- tous les cinq (5) villages disposent de F/PMH (au nombre de 16 dont 8 fonctionnels) ;
- tous les cinq (5) villages enquêtés disposent de PC (au nombre de 69 dont 57 fonctionnels).

Tableau 6 : Situation des ouvrages hydrauliques des villages enquêtés commune de Tamou

N°	Villages	Communes	Mini AEP			PEA			F/PMH			PC		
			T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF
1	Tamou	Tamou	1	1	0	2	2	0	2	0	2	4	2	2
2	Allambaré	Tamou	1	1	0				5	4	1	8	2	6
3	Django	Tamou	1	0	1				5	2	3	45	41	4
4	Bokki	Tamou	1	1	0				2	1	1	9	9	0
5	Guiémé	Tamou	1	1	0				2	1	1	3	3	0
Total			5	4	1	2	2	0	16	8	8	69	57	12

T = Total F = Fonctionnel NF = Non fonctionnel

Ainsi, il convient de préciser que le nombre et le type des ouvrages hydrauliques varie d'une commune à une autre et à l'intérieur des communes d'un village à un autre. Par ailleurs, un village peut faire recours à un ou plusieurs types d'ouvrages pour l'exploitation des ressources en eau.

La présence de ces différents ouvrages constitue un atout économique pour les populations qui les exploitent, ce qui appelle à une gestion rationnelle, durable et consensuelle des ressources en eau par les différents usagers dans le sous bassin.

Concernant l'exploitation des ressources en eau, les eaux de surface constituent un apport substantiel pour la promotion du développement économique et social dans le sous bassin. A partir des réseaux hydrographiques dont l'importance est diversement appréciée suivant les villages enquêtés, la situation des ressources en eau de surface se présente comme suit par commune et par village enquêté.

Tableau 7 : Villages enquêtés et leurs potentialités en eau de surface dans la Commune de Kirtachi

Villages enquêtés	Types de cours d'eau de surface	
	Longueur du fleuve Niger dans le territoire du village	Mares
Banizoumbou	05 km	Six (6) mares dont 3 semi permanentes et 3 temporaires
Sounga Béri	04 km	Onze (11) mares dont 04 permanentes, 04 semi-permanentes et 3 mares temporaires
Babangatta Issa	15 km	Une (01) mare permanente
Tondifou	Non riverain	Cinq (05) mares dont 01 semi permanente et 04 temporaires
Kirtachi	10 km	Quatre (04) dont 01 permanente et 03 semi permanentes

Selon l'enquête, les villages enquêtés dans la Commune de Kirtachi sont ceux qui sont les plus pourvus en eaux de surface dans le sous bassin de la Mékrou en territoire nigérien. Concernant l'exploitation des eaux du fleuve Niger, quatre (04) villages sur 5 accèdent au cours d'eau permanent. Le parcours du fleuve dans ces villages varie de quatre (04) à quinze (15) kilomètres (voir tableau). En plus, de la présence du fleuve, ces villages possèdent des mares permanentes (04 à Sounga Béri, 01 à Babangata Issa et 1 à Kirtachi Seybou), des mares semi permanentes (3 à Banizoumbou, 4 à Sounga Béri, et 3 à Kirtachi Seybou) et des mares temporaires (3 à Banizoumbou, 3 à Sounga Béri). Le seul village non

riverain du fleuve Niger est celui de Tondifou qui se trouve à 12 km de celui-ci. Mais le village dispose d'une mare (01) permanente et de deux (02) mares temporaires. Cette importante disponibilité des ressources en eaux de surface promet un développement économique et social sûr dans ces villages en particulier et dans toute la commune de Kirtachi en général. Une valorisation de ces eaux est plus que nécessaire à travers des actions basées sur la GIRE.

Tableau 8 : Villages enquêtés et leurs potentialités en eau de surface dans la Commune de Tamou

Villages enquêtés	Types de cours d'eau de surface	
	Longueur du fleuve Niger dans le territoire du village	Mares
Guiémé	11 km	Deux (2) mares dont 1 permanente et 1 temporaire
Allambaré	Non riverain	pas de mares
Bokki	Non riverain	Une (1) mare temporaire
Django	Non riverain	Deux (02) mares temporaires
Tamou	Non riverain	pas de mares

Dans la commune de Tamou, l'enquête a révélé que seul le village de Guiémé est riverain du fleuve Niger avec 11 km de parcours. Guiémé dispose également d'une (01) mare permanente et d'une (01) temporaire. Les quatre (04) autres villages ne sont pas riverains et les mares sont pratiquement absentes dans ces localités. En effet, les villages d'Alambaré et de Tamou sont dépourvus de mares ; par contre le village de Bokki a une (01) mare temporaire et celui de Django en a deux (02) temporaires. Ces villages sont les moins nantis dans le sous bassin de la Mékrou en territoire nigérien. Ils sont aussi handicapés par leur localisation sur le socle du Liptako Gourma dont la mobilisation des eaux souterraines offre des faibles des forages et qui affecteront négativement les activités de différents usagers de l'eau dans ces contrées.

Tableau 9 : Villages enquêtés et leurs potentialités en eau de surface dans la Commune de Falmey

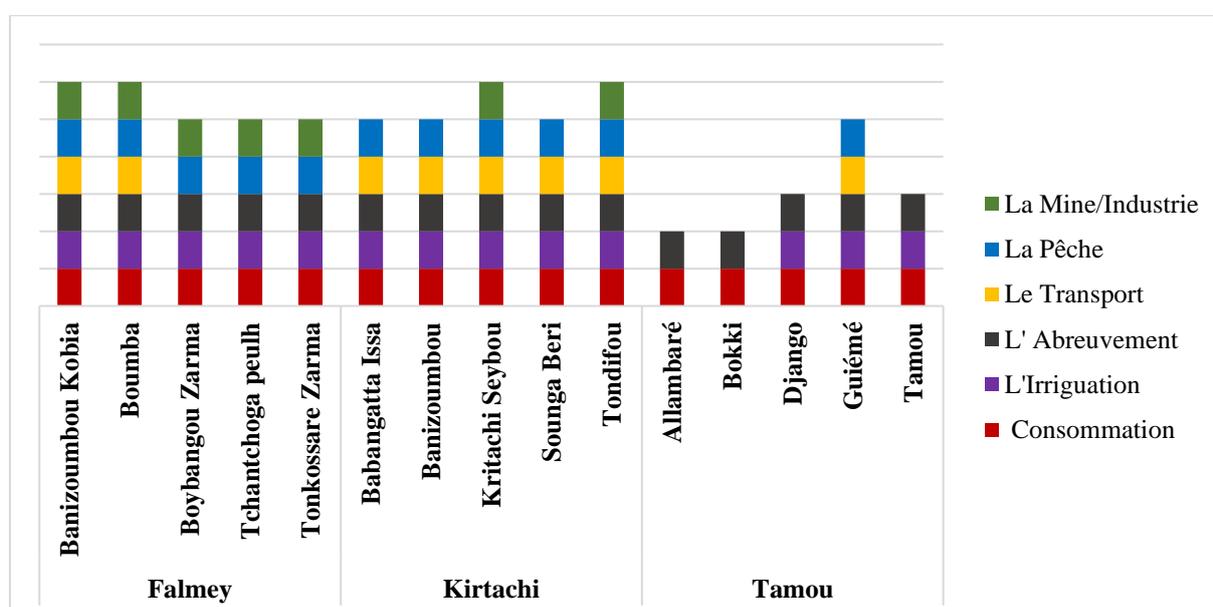
Villages enquêtés	Types de cours d'eau de surface	
	Longueur du fleuve Niger dans le territoire du village	Mares
Tchantchoga Peulh	Non riverain	Trois (03) mares dont 1 permanente et 2 temporaires
Boybangou Zarma	Non riverain	Trois (03) mares permanentes
Tonkossare Zarma	Non riverain	Trois (03) mares permanentes
Banizoumbou Kobia	9 km	Cinq (05) mares dont 2 sont permanentes et 3 semi permanentes
Boumba	5 km	Cinq (05) mares dont 2 sont permanentes et 3 semi permanentes

L'enquête de terrain a identifié deux (2) villages de la Commune de Falmey qui sont riverains du fleuve Niger. Il s'agit de Banizoumbou Kobia et de Boumba. La longueur du fleuve dans ces villages est respectivement de 9 km pour Banizoumbou Kobia et 5 km pour Boumba. Ils disposent également des mares permanentes et semi permanentes qui confortent la disponibilité de l'eau pour les différents

usages. Quant aux trois (3) autres villages, ils sont non riverains mais ils bénéficient de la présence des mares permanentes et semi permanentes. C'est ainsi que Tchentchoga Peulh, on dénombre une (01) mare permanente et deux (02) temporaires. Le village de Boybangou Zarma possède de trois (03) permanentes. Quant à Tonkossaye Zarma, il est doté de trois (03) mares permanentes. Au niveau de ces villages enquêtés de la commune de Falmey en particulier et de la commune elle-même, il existe des potentialités hydriques appréciables tant souterraines que de surface. Elles attendent que d'être valorisées dans le respect des principes GIRE.

1.1.1.2. Les principaux usages des ressources en eau identifiées au niveau du sous bassin

Graphique 2 : Principaux usages des ressources en eau identifiées par commune dans le sous bassin



Source : Données terrain ONG TAIMAKO, Mai-Juin 2021

L'étude s'est également intéressée aux principaux domaines d'utilisation des ressources en eau au sein du sous bassin. Au regard des résultats du traitement des données comme ressorti dans le graphique ci-dessus, les domaines d'utilisation des ressources en eau au niveau de ce sous bassin sont respectivement : i) la consommation humaine, ii) l'abreuvement du bétail, iii) l'irrigation, iv) la pêche, v) le transport et vi) les mines et industries (extraction du natron).

Les résultats présentés dans ce graphique montrent une pluralité d'acteurs autour de l'exploitation de ces ressources en eau notamment : les consommateurs, les éleveurs, les irrigants, les pêcheurs, les extracteurs du natron et les briquetiers. La diversité d'exploitants et les conflits éventuels en termes d'accès qui peuvent survenir accréditent la nécessité de mettre en place des organes qui prendront en charge les préoccupations réelles des différentes catégories d'utilisateurs dans la gestion et l'arbitrage en cas de conflits.

L'existence des différents usages et la multitude d'acteurs laissent supposer une certaine pression exercée sur les ressources en eau, d'où la nécessité de prévoir un plan de gestion rationnelle afin d'assurer leur durabilité dans le temps et l'espace.

Image 1 : quelques images pour l'usage des ressources en eau



1.2. Les actions entreprises en lien avec les ressources en eau dans le sous bassin : portée et limites

Diverses actions entreprises au sein de ce sous bassin ont été identifiées. Ces actions sont menées tantôt par les membres des communautés de leur propre initiative, tantôt avec l'appui des partenaires techniques et financiers (**voire liste en annexe 2**).

Les principales actions et initiatives entreprises par les membres des communautés eux-mêmes, identifiées lors de ce diagnostic, se résument à :

- la plantation d'arbres qui a permis le maintien du couvert végétal ainsi que la protection de l'environnement ;
- le jardinage qui contribue à résorber le gap des productions agricoles saisonnières qui ne répondent pas toujours aux attentes des producteurs ;
- la pêche qui appuie non seulement en viande de consommation du ménage mais également comme activité génératrice de revenus pour les ménages ;

- le maraichage qui comme le jardinage contribue à résorber le gap des productions agricoles saisonnières qui ne répondent pas toujours aux attentes des producteurs. En plus, il occasionne des revenus additionnels pour l'entretien des ménages ;
- l'abreuvement des animaux. Cette action renforce le second pilier de l'économie nationale qu'est l'élevage après l'agriculture ;
- l'empoissonnement qui appuie non seulement en viande de consommation du ménage mais également comme activité génératrice de revenus pour les ménages ;
- la construction : la confection des briques permet aux briquetiers de trouver une source de revenus pour leurs ménages.

La réalisation de ces actions par les communautés témoigne de l'intérêt qu'elles accordent à la préservation de leurs ressources naturelles, comme facteurs de production et de développement des activités socio-économiques. Ces actions expriment un début de prise de conscience communautaire. Cependant, le caractère informel de ces actions entrave leur bon déroulement : il manque une organisation autour de ces actions.

Pour les actions réalisées avec l'appui extérieur, elles sont constituées de :

- le jardinage qui contribue à résorber le gap des productions agricoles saisonnières qui ne répondent pas toujours aux attentes des producteurs ;
- le maraichage qui comme le jardinage contribue à résorber le gap des productions agricoles saisonnières qui ne répondent pas toujours aux attentes des producteurs. En plus, il occasionne des revenus additionnels pour l'entretien des ménages ;
- la réalisation des forages assure l'eau de consommation et celle à usage agricole ;
- la réalisation des mini addictions d'eau potable qui permet de satisfaire le besoin en eau de consommation des ménages au niveau de grosses agglomérations ou ensemble de villages (système multi villages). Cela permet également le gain de temps consacré à la corvée qui servira ici à entreprendre des activités génératrices de revenus surtout pour les femmes qui sont les plus concernées par la question d'approvisionnement en eau de ménage ;
- la réalisation des postes d'eau autonomes qui permet de satisfaire le besoin en eau de consommation des ménages au niveau des centres moyens. Cela permet également le gain de temps consacré à la corvée qui servira ici à entreprendre des activités génératrices de revenus surtout pour les femmes qui sont les plus concernées par la question d'approvisionnement en eau de ménage ;
- l'élaboration d'un SDAGE, une planification qui constitue un cadre de référence pour les questions de développement à l'échelle du sous bassin. Il s'agit d'un outil très pertinent pour la gestion intégrée et non conflictuelle des ressources en eau au niveau d'un sous bassin ;
- la réalisation puits cimentés qui permet de satisfaire le besoin en eau de consommation des ménages au niveau des villages et l'abreuvement du bétail.

Au regard de toutes ces initiatives communautaires (réalisées avec ou sans l'appui des partenaires), le sous bassin a connu d'intenses activités liées à la mobilisation, l'exploitation, la protection et la gestion des ressources en eau. Cependant, l'opérationnalité de ces actions reste à désirer à cause du mauvais fonctionnement des structures mises en place ou à l'absence de celles-ci. Certaines réalisations n'ont pas été accompagnées de structures de gestion. D'autres n'ont pas pris le soin de renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des structures mises en place. Nonobstant ces défaillances, ces expériences peuvent servir de point d'appui au projet pour mieux organiser les communautés et asseoir un développement participatif et durable.

A cet effet, il y a lieu d'organiser les structures de gestion de l'eau à la base avant de procéder à leur fédération en association des usagers de l'eau au niveau des différents villages d'intervention. Cela aura certainement un impact sur la planification mais au regard de l'importance de cette action, il y a urgence.

1.2.1. Portée des actions de mobilisation des ressources en eau

Les actions entreprises par les communautés elles-mêmes ou avec l'appui des partenaires techniques et financiers ont permis une relance des actions de développement socio-économique. De façon spécifique, elles ont permis de :

- améliorer la production à travers la maîtrise des techniques culturales, le calendrier agricole pour les différentes spéculations;
- protéger la ressource grâce à la plantation d'arbres, la gestion organisée des ressources avec l'appui de certains partenaires ;
- booster l'économie locale grâce à la réalisation des activités génératrices de revenus;
- conduire la résolution des conflits à travers la mise en place d'un mécanisme de prévention et gestion de conflits grâce à la sensibilisation, l'organisation et la formation des acteurs ;
- lutter contre la pollution de la ressource avec la plantation d'arbres qui a permis le maintien du couvert végétal ainsi que la protection de l'environnement, les conseils sur l'utilisation des fertilisants et autres pesticides ;
- améliorer la production animale et végétale grâce à l'empoissonnement de certains mares, la plantation des espèces d'arbres ;
- former des producteurs agricoles en techniques de protection des sols, l'amendement des terres, le compostage, etc. (**voir annexe 3**).

Ces actions ont ainsi assuré la satisfaction des petits besoins primaires, la sécurité alimentaire, l'accroissement des revenus, la diminution de l'exode rural. Cependant, la portée de ces actions n'occulte pas les limites qui entravent la réalisation effective des objectifs fixés.

1.2.2. Les limites des actions entreprises

Parmi les limites relatives aux actions entreprises par les communautés avec ou sans l'appui de l'extérieur, on retient entre autres :

- la pollution de la ressource à cause du défrichement incontrôlé par certains exploitants ainsi que la non maîtrise de l'utilisation des engrais et pesticides par d'autres ;
- les conflits entre utilisateurs c'est-à-dire entre des catégories d'utilisateurs comme c'est le cas entre les agriculteurs et les éleveurs ;
- la non-atteinte des objectifs de départ à cause de la non motivation ou le désengagement de certains membres ;
- les conflits entre consommateurs c'est-à-dire au niveau des points d'eau modernes (mini EP, PEA et F/PMH) en période de haute chaleur par manque de respect du règlement d'usage ;
- le gaspillage de la ressource à cause de la non prise de conscience liée à la raréfaction (seulement 2 à 3% d'eau douce dans le monde) ainsi que la fragilité (susceptible d'être polluées) des ressources en eau ;
- les conflits d'usage chaque catégorie d'usagers voulant prévaloir son usage sur celui de l'autre sans tenir compte des besoins prioritaires ;
- le manque d'appropriation des interventions par certains bénéficiaires qui ne tirent pas les leçons ;
- la non mise en œuvre des outils de planification et de développement des ressources en eau ;

- le manque de motivation par certains membres des structures mises en place à cause de l'absence d'une prise en charge de leur implication (**Voir annexe 3**).

1.3. Des partenaires ayant intervenu dans le sous bassin

Le diagnostic a identifié d'importantes structures intervenantes ou ayant intervenues dans le sous-bassin et dont la ressource en eau a été un des facteurs dans leurs réalisations. Ces intervenants sont constitués essentiellement de services techniques étatiques, les projets/programmes et ONG nationales et internationales, le secteur privé. Les approches des interventions de ces structures partenaires sont différentes mais ils ont comme point commun la gestion des ressources en eau au niveau des villages se situant dans le sous bassin (**voir annexe 4**). En outre, il convient de souligner que ces différents intervenants ont comme point commun la politique nationale en la matière qui constitue la référence pour toute intervention. La participation des bénéficiaires aux actions demeure le maître mot. Cependant, certains intervenants font fi de cette approche dans leur intervention. C'est ce qui explique une prolifération de puits et forages dont la majeure partie est soit inexploitée soit non fonctionnelle. Beaucoup ne sont plus fonctionnelles car il n'y a pas de réparateurs de ces forages et les pièces de rechange ne peuvent être trouvées qu'au Nigeria.

Ces différentes interventions des partenaires ont été d'une contribution importante dans le développement socio-économique des populations riveraines du sous bassin. Les ouvrages de mobilisation des eaux réalisés ont permis entre autres, un accès à l'eau de consommation humaine et animale, le développement de la pêche autour des retenues et plans d'eau, la petite irrigation, etc.

Cependant, le besoin est loin d'être couvert en termes d'eau potable mais également pour les activités d'agriculture. Cela s'explique non seulement par la non fonctionnalité de plusieurs ouvrages d'eau potable mais également leur répartition dans l'espace. L'eau de surface n'est également pas suffisamment mobilisée pour permettre une meilleure exploitation par les usagers.

Au niveau de la commune de Kirtachi (un peu partout d'ailleurs) malgré toutes les pluies abondantes qui tombent toutes les saisons, cela ne profite pas beaucoup aux populations. Une intervention, dans ce domaine, demeure un idéal que la population ne cesse de rêver : voir un jour leurs ressources en eau aménagées afin de mener comme ils veulent leurs différentes activités de culture, jardin et de contre Saison.

La commune de Tamou dispose également de plusieurs potentialités en termes de ressources en eaux et les pluies sont abondantes. Cependant, la population ne profite pas quand la saison pluvieuse s'achève car l'eau ne suffit pas pour les activités par manque d'aménagements. Ce qui fait que cette population souffre du manque d'eau.

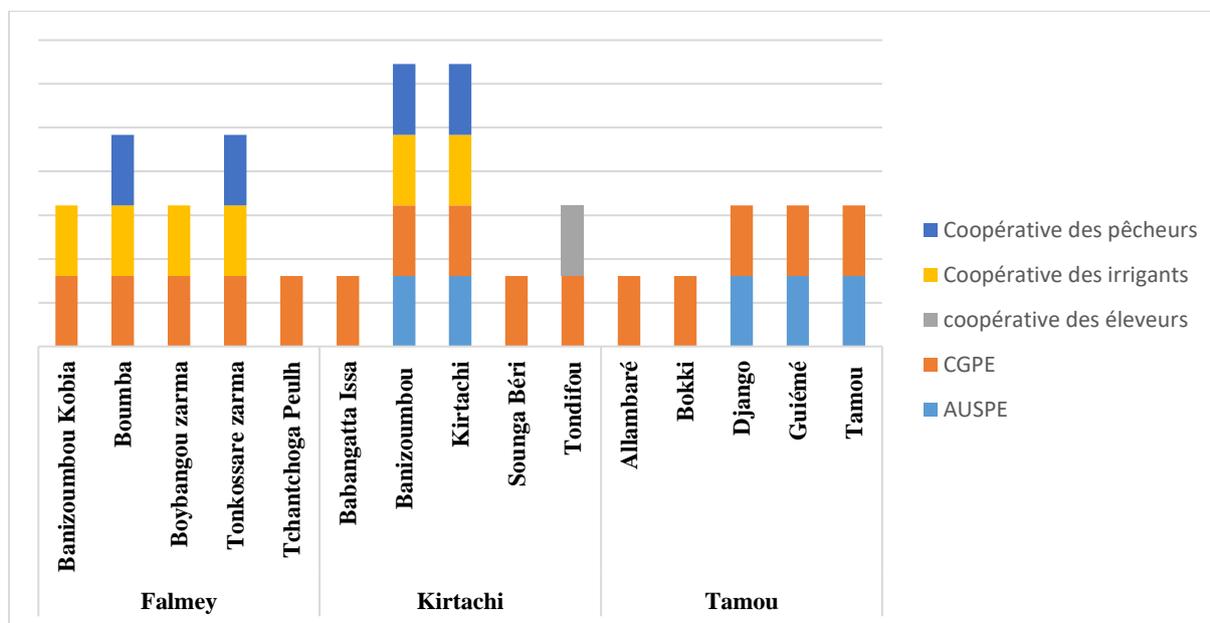
Cette situation au niveau des villages ralentit l'élan économique amorcé par les interventions antérieures. Cela exprime qu'il y a toujours besoin non seulement de réalisations physiques mais également d'organisation et renforcement des capacités des populations pour une meilleure exploitation et gestion des ressources en eau disponibles au niveau de ce sous bassin.

Première partie : Inventaire et caractérisation des structures de gestion de l'eau existantes

II. Analyse des parties prenantes de la GIRE du territoire nigérien du sous bassin de la Mékrou

2.1. Inventaire des structures de gestion de l'eau existantes

Graphique 3 : Situation des structures de gestion de l'eau existantes



Source : Données terrain ONG TAIMAKO, Mai-Juin 2021

Le diagnostic a permis de recenser les différentes structures de gestion de l'eau existantes au niveau des villages enquêtés au sein des trois (3) communes du sous bassin. Sur l'ensemble des structures de gestion de l'eau recensées au niveau des villages enquêtés, le tableau ci-dessus donne leur répartition par village et par Commune. Elles sont constituées des coopératives des irrigants, des comités de gestion des points d'eau (CGPE), des coopératives des pêcheurs, des associations des usagers du service public de l'eau (AUSPE) et de la coopérative des éleveurs.

A l'intérieur des Communes, comme représenté dans le tableau ci-dessous, on remarque que :

- A Falmey, on a recensé trois (3) types de structures de gestion de l'eau (les CGPE, les coopératives des irrigants et celles des pêcheurs) au niveau des villages enquêtés ;
- A Kirtachi, cinq (5) types de structures de gestion de l'eau (les coopératives des irrigants, les coopératives des pêcheurs, celles des éleveurs, les CGPE et les AUSPE) ont été identifiés ;
- A Tamou, les résultats de l'enquête ont ressorti deux (2) types de structures de gestion de l'eau recensés (les CGPE et les AUSPE).

Tableau 10 : Répartition des structures de gestion de l'eau existantes par villages enquêtés selon les communes

Communes	Villages	Structures de gestion de l'eau existantes
Kirtachi	Banizoumbou	CGPE, AUSPE, Coopérative des irrigants, Coopérative des pêcheurs
Kirtachi	Sounga Béri	CGPE, Coopérative des irrigants
Kirtachi	Babangatta Issa	CGPE, Coopérative des irrigants
Kirtachi	Kirtachi	CGPE, AUSPE, Coopérative des irrigants, Coopérative des pêcheurs
Kirtachi	Tondifou	CGPE, Coopérative des éleveurs
Tamou	Allambaré	CGPE
Tamou	Bokki	CGPE
Tamou	Tamou	CGPE, AUSPE
Tamou	Django	CGPE, AUSPE
Tamou	Guiémé	CGPE, AUSPE
Falmeï	Tonkossaré Zarma	CGPE, Coopérative des pêcheurs, Coopérative des irrigants
Falmeï	Boybangou Zarma	CGPE, Coopérative des irrigants
Falmeï	Boumba	CGPE, Coopérative des pêcheurs, Coopérative des irrigants
Falmeï	Tchantchoga Peulh	CGPE
Falmeï	Banizoumbou Kobia	CGPE, Coopérative des irrigants

Il est à noter que la présence d'un type d'organisation caractérise la nature d'intervention au sein du village et à l'échelle du sous bassin. La forte présence des coopératives des irrigants atteste non seulement une grande exploitation du sous bassin mais également, l'accompagnement dont les communautés ont bénéficié pour la gestion de ces investissements.

Par ailleurs, ces résultats prouvent combien il est impérieux de mieux structurer et organiser les usagers pour une meilleure utilisation des ressources en eau au sein des villages de ces communes présentes dans le sous bassin. Cela explique le bon choix de ce sous bassin pour cette intervention consistant à la mise en œuvre de l'approche GIRE qui permettant sans nul doute de booster un développement socio-économique au niveau de la zone d'intervention.

2.2. Caractérisation des structures de gestion de l'eau existantes

Les données collectées au cours de la présente étude ont non seulement permis de faire l'inventaire des structures de gestion de l'eau au niveau des villages enquêtés mais également de faire leur caractérisation. Cette dernière permet de dresser l'état organisationnel et fonctionnel de ces structures recensées.

Cet exercice permet de comprendre les actions prochaines à conduire pour une meilleure organisation des structures de gestion de l'eau existantes au niveau de ce sous bassin. De prime abord, il convient de préciser que la situation des structures de gestion de l'eau répertoriées au niveau des villages enquêtés n'est guère reluisante comme décrits dans les points suivants (**pour plus de détail, voir, annexe 7**).

2.2.1. De la composition des structures de gestion de l'eau

Selon les résultats du présent diagnostic, les différentes structures identifiées sont les coopératives des irrigants, les comités de gestion des points d'eau (CGPE), les coopératives des pêcheurs, les associations des usagers du service public de l'eau (AUSPE) et la coopérative des éleveurs. La composition du bureau de ces structures de gestion de l'eau existantes se présente comme suit :

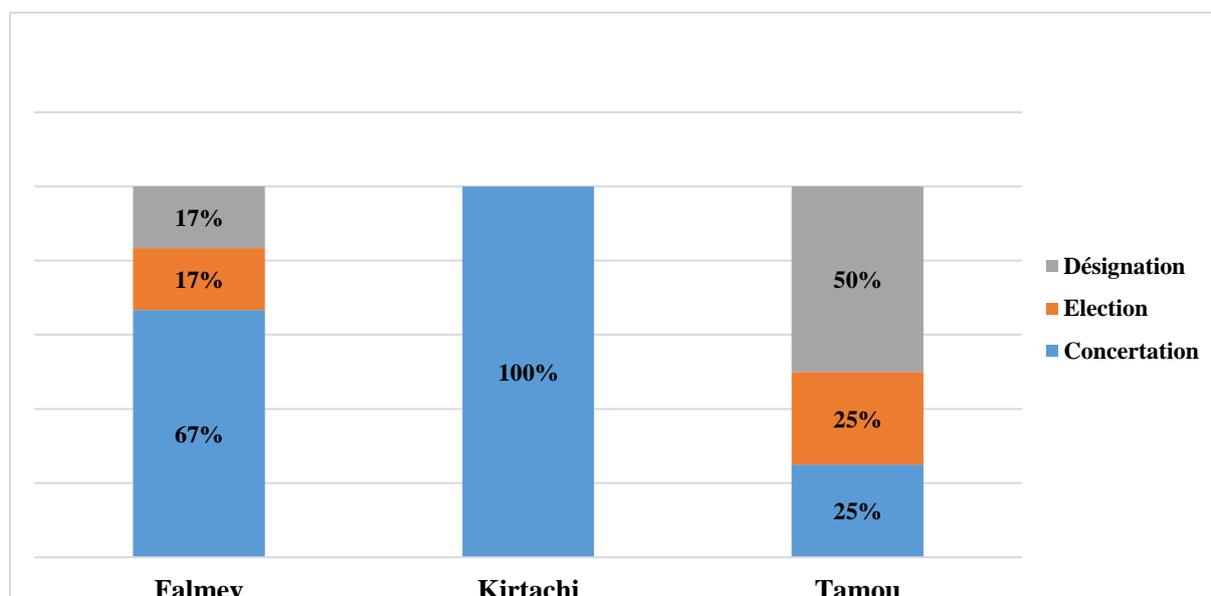
- au niveau des AUSPE : dix (10) membres lors de la mise en place (dont 3 femmes) contre cinq (5) à neuf (9) actuellement (parmi lesquels 1 à 2 femmes) ;
- pour les CGPE : six (6) membres au moment de la mise en place contre trois (3) à quatre (4) aujourd'hui (parmi lesquels 1 à 2 femmes) ;
- au niveau des coopératives des irrigants : dix (10) membres lors de la mise en place (dont 0 femme pour les coopératives masculines et 10 femmes pour les coopératives féminines) contre trois (3) à six (6) membres actuellement (parmi lesquels 0 à 6 femmes) ;
- pour ce qui est des coopératives des pêcheurs : dix (10) membres lors de la mise en place (dont 0 femme) contre trois (3) à sept (7) aujourd'hui (dont 0 femme également).

Les postes clés sont : président(e), secrétaire, trésorier(e). En plus de ces postes classiques, certaines organisations se dotent également, et en fonction de leur nature de postes suivants : chargé(e) à l'information/communication ou secrétaire à l'organisation, affaires culturelles, hygiéniste, conseiller, surveillant, chargé(e) des éleveurs.

Tous les principaux postes peuvent être pourvus d'adjoint en cas de nécessité avérée. En outre, il est pourvu, hors bureau, trois (3) commissaires aux comptes dont la mission est, conformément aux textes qui régissent les associations, d'assurer un suivi et un audit de la gestion des Organisations.

2.2.2. Du processus de création des structures de gestion de l'eau existantes

Graphique 4 : Processus de mise en place des structures de gestion de l'eau



Source : Données terrain ONG TAIMAKO, Mai-Juin 2021

Après l'identification des structures de gestion de l'eau existantes au niveau des villages enquêtés au sein de ce sous bassin, nous nous sommes intéressés au processus de leur mise en place afin d'apprécier leur fonctionnalité. Le graphique ci-dessus montre trois cas de figure du processus de mise en place des structures de gestion de l'eau identifiées au niveau de ces villages enquêtés. Il s'agit notamment de : **la concertation**, **la désignation** et **les élections**. On remarque également que dans la plupart des cas, le processus auquel les communautés font recours pour le choix des membres des structures est la concertation. Dans certains cas, les membres des structures de gestion sont désignés par les autorités ou par la population elle-même. Le recours aux élections pour départager les candidats aux différents postes de responsabilités est rare. Cela dénote le respect des valeurs sociales fortes existantes en milieu rural. Il s'agit d'un côté de la dialectique aînés/cadets, la connaissance mutuelle (ce qui permet de comprendre qui peut faire quoi ?), etc. Aussi, convient-il de noter que l'assemblée générale est l'instance privilégiée quel que soit le processus observé dans le cadre de la mise en place de ces structures.

2.2.2.1. Portée et limites de ce processus

Au cours de ce diagnostic, après l'identification du processus ayant conduit à la mise en place des structures de gestion de l'eau existantes, l'étude s'est penchée sur la portée et les limites dudit processus.

2.2.2.1.1. Portée du processus de mise en place des structures de gestion de l'eau existantes

A la lecture des résultats des différents entretiens conduits en assemblée générale et avec les membres des structures de gestion de l'eau existantes, il ressort que les usagers ont, à l'unanimité, reconnu la **cohésion sociale comme portée indéniable de ce processus**. Le processus observé est, ont-ils dit, gage de démocratie et de transparence et permet également une bonne compréhension du processus par l'ensemble de la communauté. En outre, il renforce l'union au sein du village et démontre que la communauté reste solidaire.

Ce processus exprime également une entente au niveau du village à travers la confiance accordée aux membres. Du coup, cela permet d'éviter les conflits et de créer un climat social favorable au développement socio-économique local. Il permet de renforcer les valeurs et normes sociales existantes au niveau des villages.

2.2.2.1.2. Les limites de ce processus

Dans le cas où le processus n'est pas consensuel (généralement en cas de désignation), il en découle un manque de cohésion sociale et de concertation entre les membres de la structure de gestion de l'eau mise en place mais également avec les usagers (membres de la communauté). Cela peut également être à la base d'un manque de transparence si les membres sont systématiquement désignés au lieu d'être choisis à travers la concertation ou les élections. Il se trouve qu'en ce moment plusieurs cas de figure peuvent se présenter : i) le chef désigne les membres de sa famille et contrôle la structure, ii) un leader qui place ses hommes de confiance afin d'avoir une main mise sur l'organisation etc.

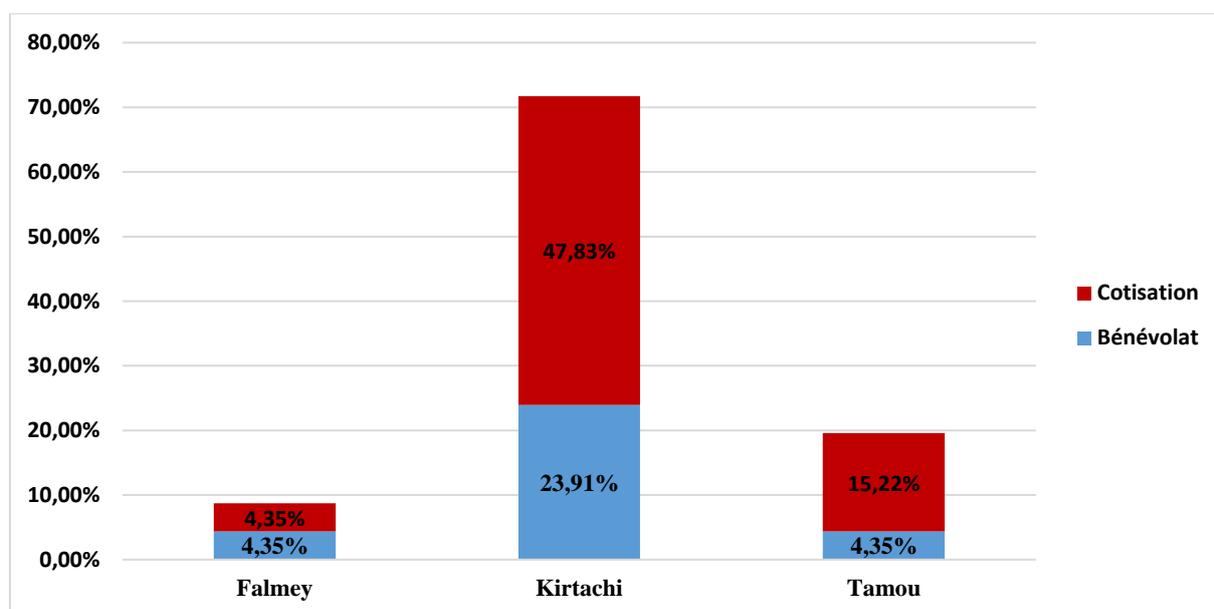
En outre, il peut y avoir un manque d'organisation et de participation des membres conduisant ainsi à l'installation d'un climat de déficit de transparence. Il peut également y avoir le non-respect de certains membres du bureau vis-à-vis des autres membres. Aussi, peut-il se poser le problème de partage d'information à l'interne tout comme à l'endroit des usagers qui constituent l'assemblée générale. Tous ces facteurs concourent à entraver le bon fonctionnement des structures de gestion mise en place en fonction de ce mécanisme.

2.2.3. Des raisons de création de ces structures et leur fonctionnement

A l'issue du diagnostic, les résultats des différents entretiens montrent que l'objectif principal de création des structures existantes de gestion de l'eau est d'améliorer les conditions de vie des membres grâce à la promotion d'un développement socioéconomique local durable à travers non seulement une bonne gestion des ouvrages et infrastructures réalisés mais aussi, la recherche d'appui supplémentaire auprès des partenaires techniques et financiers. Cela permettra de lutter contre le chômage par le canal de l'entraide et de faciliter la vente des différentes productions (cas des coopératives des irrigants, pêcheurs et éleveurs). A cela, s'ajoute la création des activités génératrices des revenus grâce au développement de la culture irriguée et la réduction de l'exode rural ainsi que la lutte contre l'insécurité alimentaire. Par contre, pour les CGPE et AUSPE, cet objectif consacre la défense des intérêts de la communauté à travers la disponibilité et un accès durable à une eau potable et la conduite des actions de plaidoyer pour l'obtention des moyens devant permettre la réalisation des actions de salubrité au niveau des villages.

Il convient de préciser, qu'au regard du mauvais fonctionnement (ou l'absence total : le cas des villages enquêtés à Kirtachi) des structures de gestion, cet objectif est loin d'être atteint. Il y a lieu de mettre l'accent non seulement sur le renforcement des capacités des futurs organes à mettre en place mais aussi à leur suivi/accompagnement pour leur permettre d'être capables d'accomplir leurs tâches.

Graphique 5 : Mécanisme de fonctionnement des structures de gestion de l'eau existantes au niveau des villages enquêtés



Source : Données terrain ONG TAIMAKO, Mai-Juin 2021

Après avoir discuté des raisons de création de ces structures de gestion de l'eau identifiées, l'étude s'est également intéressée à leur mécanisme de rémunération pour assurer leur fonctionnement. Ainsi, les résultats de l'étude, tels que présentés dans le graphique ci-dessus font ressortir deux (2) principaux mécanismes instaurés pour le fonctionnement des structures de gestion de l'eau au niveau des villages enquêtés. Il s'agit de : la cotisation (67%) et le bénévolat (33%).

Il convient de préciser qu'au niveau des puits cimentés et forages équipés de pompe à motricité humaine, le mode de gestion reste communautaire. A ce niveau, les membres du comité de gestion mis en place travaillent bénévolement c'est-à-dire sans un mécanisme précis de gratification ou motivation. Sur ce plan, c'est le bénévolat qui est encouragé car il s'agit d'un bien communautaire à gérer par les membres de la communauté eux-mêmes.

Par contre, au niveau des mini AEP, le mode de gestion actuellement au Niger est la gestion déléguée avec le choix d'un délégataire par la Commune qui signe avec ce dernier un contrat d'affermage. A ce niveau, une association des usagers du service public de l'eau (AUSPE) est mise en place. Le fonctionnement de celle-ci (pas de salaire ni rémunération) est prévu dans le fonds des redevances bien que cela n'est pas toujours respecté. C'est également une forme de bénévolat qui est promue à ce niveau.

Quant au niveau des coopératives, les membres mettent en place un mécanisme de cotisation pour prendre en charge le fonctionnement de leur structure (notamment le fonds de roulement, le fonds servant pour le paiement du magasinier, le gérant du comptoir, etc.).

Par Commune, cette situation se présente comme suit :

- au niveau des villages de Falmei enquêtés : 50% de cotisation tout comme pour le bénévolat ;
- avec les villages enquêtés à Kirtachi : 67% de cotisation contre 33% de bénévolat ;
- par rapport aux villages enquêtés à Tamou : 78% de cotisation contre 22% de bénévolat.

L'on constate à cet effet, la prédominance des cotisations comme mode de fonctionnement des structures de gestion de l'eau des villages enquêtés. Les cotisations servent beaucoup plus à l'acquisition des documents de gestions (agrément), la constitution de la part de garantie ou la participation des promoteurs en cas d'une demande d'un financement externe. Les membres des coopératives font généralement les cotisations pour mettre en place un fonds de roulement qui est levé à tour de rôle pour être octroyé à des membres.

Pour les villages ayant comme mode de fonctionnement le bénévolat, cela constitue un handicap dans la bonne marche des structures de gestion de l'eau mises en place. Ce mécanisme n'est pas sans conséquences sur la faible performance dans la gestion. En effet, le mécanisme mis en place pour ce cas précis de bénévolat ne permet pas la durabilité du service dès lors que les acteurs clés (membres de structures) ne bénéficient d'aucune motivation leur permettant d'être assidus à leur fonction et se sentir redevable.

En outre, la plupart de ces structures disposent de récépissé de reconnaissance octroyé par la Commune. Cependant, leur fonctionnalité de reste à désirer. Certaines structures ont fonctionné de pair avec le fonctionnement des ouvrages (le cas des AUSPE des villages de la commune de Falmei).

Il faut noter que ces structures n'ont pas été suffisamment sensibilisés et formés. Cela rend difficile la tenue régulière des réunions des membres ainsi que les assemblées générales. Les textes ne sont pas respectés occasionnant ainsi l'inorganisation des élections pour le renouvellement des membres mis en place depuis la réalisation des ouvrages. Cela est source de détournement des fonds issus des redevances.

2.2.4. Portée et limites des structures de gestion de l'eau existantes au niveau du sous bassin

Dans le cadre du présent diagnostic, des entretiens ont été conduits sur la portée et les limites des structures de gestion de l'eau existantes au sein du sous bassin. Les résultats de ces entretiens se présentent comme suit :

2.2.4.1. Portée de la mise en place des structures de gestion de l'eau existantes

La mise en place de ces structures est d'une portée indéniable car elle a favorisé l'exercice d'une démocratie participative locale à travers non seulement un processus de mise en place consensuel (dans la plupart des cas) mais également, à travers un système d'information et de sensibilisation de la population sur les règles d'usage à travers des assemblées générales et la conduite des actions de façon participative. En outre, la mise en place de ces structures a permis un développement socio-économique local à travers par exemple, la facilitation d'accès aux produits maraichers, la construction de magasins ou points de vente, la gestion et l'entretien des ouvrages réalisés ou réhabilités, la modernisation des cultures irriguées et la création de petits emplois. Certaines de ces structures tiennent des réunions, organisent des AG, sensibilisent les membres et cherchent des financements pour leurs membres.

Les actions conduites sous l'encadrement de ces structures de gestion ont contribué à la lutte contre l'insécurité alimentaire et a favorisé la satisfaction de certains besoins propres des communautés. A ces avantages, s'ajoutent l'amélioration des conditions de vie à travers la consommation d'une eau potable et la conduite des actions de salubrité sous l'impulsion des structures de gestion de l'eau existantes.

C'est ainsi qu'à l'issue des assemblées générales villageoises, sur les quinze villages enquêtés, sept (7) ont affirmé leur satisfaction du fonctionnement des structures, quatre (4) moyennement satisfaits contre seulement trois (3) non satisfaits et un (1) qui ne s'est pas prononcé pour des raisons qui lui sont propres. Le tableau ci-dessous présente cette situation.

Tableau 11 : Niveau de satisfaction du fonctionnement des structures de gestion de l'eau existantes

N°	Villages	Communes	Niveau de satisfaction
1	Banizoumbou	Kirtachi	Satisfaisant
2	Guiémé	Tamou	Moyennement satisfait
3	Sounga Beri	Kirtachi	Non satisfaisant
4	Allambaré	Tamou	Moyennement satisfait
5	Babangatta Issa	Kirtachi	Non satisfaisant
6	Bokki	Tamou	Moyennement satisfait
7	Django	Tamou	Ne sait pas
8	Tondifou	Kirtachi	Non satisfaisant
9	Kritachi Seybou	Kirtachi	Moyennement satisfait
10	Tchantchoga peulh	Falmey	Satisfaisant
11	Tamou	Tamou	Satisfaisant
12	Boybangou Zarma	Falmey	Satisfaisant
13	Tonkossare zarma	Falmey	Satisfaisant
14	Banizoumbou kobia	Falmey	Satisfaisant
15	Boumba	Falmey	Satisfaisant

2.2.4.2. Les limites de la mise en place des structures de gestion de l'eau

Malgré l'importance de l'existence de ces structures de gestion de l'eau, il convient de préciser quelques limites notamment : la non-atteinte des objectifs de départ, en raison, le plus souvent au manque de dynamisme de certains membres. Ces limites sont en partie liées par l'insuffisance des formations des membres sur la gestion des structures et en vie associative, au manque d'initiatives (méconnaissance) au point où ils n'entretiennent pas de relations formelles avec les autres organisations sœurs au sein du village et à l'échelle du sous bassin. A ces insuffisances, s'ajoute un mécanisme de rémunération basé sur le bénévolat (33%) qui, dans le fond, n'est pas incitatif.

En plus, il convient de noter que la mise en place de ces structures n'a pas empêché la naissance de certains conflits du fait des autres aspects liés au fonctionnement des structures dont l'insuffisance de renforcement de capacités.

2.2.5. Les difficultés/contraintes des structures de gestion de l'eau existantes : les solutions envisagées et envisageables

A l'issue du traitement des données relatives au diagnostic, les contraintes identifiées sont d'ordres **matériel** (besoin d'appui en banques d'intrants, motopompes pour les cultures de contre saison, matériels de transformation des produits agricoles, ouvrages de mobilisation et/ou d'aménagement des eaux, intrants), **financier** (manque de fonds de roulement, cotisations, accès difficile aux banques et IMF) et **organisationnel** (absence ou insuffisance de formation, absence de suivi externe, absence de moyens, non-participation des membres aux actions, le bénévolat et l'absence d'appui) (**voire liste en annexe 5**). A ces problèmes, s'ajoutent les détournements observés sur les maigres ressources collectées au sein de ces structures de gestion. Ces détournements commis ne sont pas suivis de sanctions.

Ces difficultés entravent la bonne marche des structures de gestion de l'eau existantes au niveau des villages enquêtés. Pour ce faire, ces structures nécessitent le renforcement de capacités de leurs membres, le renouvellement des structures non fonctionnelles, l'appui en moyens (financiers et équipements) et la redynamisation des structures titubantes.

En outre, la mise en place des organes doit être accompagnée d'un appui conséquent en moyens pour leur fonctionnement. Ces préoccupations doivent être prises en compte dans le cadre de création et d'opérationnalisation des organes à mettre en place au sein du sous bassin. De même, ces structures doivent être formées sur des thématiques clés relatives à l'assimilation de leurs rôles et responsabilités, la gestion financière orthodoxe, le plaidoyer, l'accompagnement de l'Etat et ses partenaires, l'accès aux crédits par l'entremise des IMF et la formation en élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions de protection et de valorisation des ressources en eau en étroite collaboration avec les STD et les communes.

2.2.6. Des relations avec les autres structures relatives à la ressource en eau existantes

Les résultats du diagnostic font ressortir qu'il n'existe pas de relations formelles entre les différentes structures de gestion de l'eau existantes au sein du village tout comme à l'échelle du sous bassin. Cela s'explique par l'absence de comité fédérateur à l'image de l'AUE au niveau des villages enquêtés.

Ainsi, au cours des différents entretiens, les interviewés ont expliqué qu'au niveau village, les relations sont informelles et occasionnelles. C'est le cas, par exemple, quand il s'agit des travaux d'intérêt commun ou la prise de décision pour une action qui engage des groupements ou coopératives œuvrant dans le même domaine d'activités (accès aux subventions ou crédits, par exemple). Ainsi, les membres de ces structures doivent surtout prendre conscience de l'enjeu lié à la question de la gestion rationnelle des ressources en eau et particulièrement la nécessité de contribuer à la protection et la valorisation des ressources en eau à travers le principe préleveur payeur et pollueur payeur

En revanche, certaines relations ont trait à l'appartenance à une même Union ou Association d'une catégorie d'usagers (irrigants, consommateurs, etc.) ce qui, d'office, entraîne la participation aux assemblées générales et le partage d'information et expériences. Aussi, certaines relations se créent-elles par le fait que certaines structures de gestion ont la même source de financement. A cela s'ajoutent les relations commerciales entre les organisations des producteurs et celles des commerçants, par exemple. Ces relations s'établissent dans le cadre de l'écoulement des spéculations produites par les irrigants, les commerçants servant de clients.

A l'échelle du sous bassin, les relations entre les structures de gestion de l'eau sont non seulement informelles mais aussi très peu développées. Certaines relations sont le fruit de l'exploitation d'une même source (généralement les eaux de surface au sein du sous bassin). C'est le cas le plus souvent des villages dont les exploitants sont membres d'une Union, une Fédération ou une Association des usagers du Service Public de l'eau créée sous l'impulsion d'un partenaire. Ces structures de gestion se regroupent le plus souvent pour conduire des travaux d'intérêt commun. Ainsi, elles se partagent les informations et les expériences.

En effet, au regard du nombre croissant des structures de gestion de l'eau existantes au sein des différents villages de ce sous bassin, il est nécessaire de mieux les organiser. Cette réorganisation passe par une restructuration, à travers des cadres formels, afin de mieux valoriser leurs compétences et rendre plus performantes et bénéfiques leurs actions. Ce geste facilitera également la tâche aux futurs organes qui seront créés dans le cadre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au niveau de ce sous bassin.

2.3. Les conflits enregistrés dans le sous bassin : Causes du conflit, mode de règlement et acteurs impliqués dans les négociations

Dans le cadre de la présente étude, il a été privilégié la dimension heuristique (J-P. Olivier De Sardan, 1995, p. 178²) du repérage et de l'étude des conflits : les conflits sont en effet un des meilleurs « fils directeurs » qui soient pour « pénétrer » une société, en révéler tant la structure que les normes ou les codes, ou mettre en évidence les stratégies et les logiques des acteurs ou des groupes. Postuler l'existence d'un consensus est une hypothèse de recherche beaucoup moins productive que de postuler l'existence de conflits. Ne serait-ce que parce que l'analyse des conflits permet aussi de mettre en évidence les moyens de prévention ou de résolution des conflits.

Le conflit social est une situation de rivalité entre des individus ou des groupes pouvant être de taille très différente, dont la finalité est d'obtenir un partage différent des richesses matérielles ou symboliques en modifiant, au besoin, le rapport de forces entre les protagonistes de l'action.

En effet, la gestion multi acteurs des ressources en eau n'est pas sans embuches au niveau de ce sous bassin, objet de la présente étude. Pour l'analyse des conflits, nous avons cherché à trianguler les données des entretiens avec les autorités, les services techniques et le niveau communautaire. En effet, les résultats issus du diagnostic font ressortir une multitude de conflits dont les causes ont été identifiées. Par ailleurs les mécanismes de résolution de ces conflits ainsi que les acteurs impliqués et leur rôle ont été établis au cours de l'analyse des données collectées lors de l'enquête (**voir annexe 6**).

2.3.1. Les conflits enregistrés dans le sous bassin et leurs causes

Les conflits enregistrés au sein des villages enquêtés sont de plusieurs ordres. Il s'agit de :

- Conflits entre irrigants et éleveurs ;
- Conflits entre éleveurs et pêcheurs ;

² OLIVIER DE SARDAN Jean Pierre, 1995, Anthropologie et développement, Essai en socio-anthropologie du changement social, APAD/KARTHALA.

- Conflits entre irrigants et pêcheurs ;
- Conflits entre briquetiers et irrigants ;
- Conflit entre pêcheurs ;
- Conflit entre éleveurs ;
- Conflits entre irrigants
- Conflits entre éleveurs et briquetiers
- Conflits entre pêcheurs et briquetiers
- Conflits entre briquetiers

Il convient de préciser qu'il s'agit dans l'ensemble de conflits ouverts ou latents présentant, en général, des similitudes à l'échelle du sous bassin. Les acteurs en conflits sont les populations autochtones en dehors des conflits avec des éleveurs transhumants.

Les causes des **conflits entre irrigants et éleveurs** sont liées aux dégâts nocturnes dans les jardins (la coupure abusive du bois pendant la nuit) occasionnés par les éleveurs et la divagation de leurs animaux sur les terres aménagées ou l'obstruction des voies menant aux points d'eau par les irrigants. On constate que les éleveurs détruisent les arbres dans les jardins et ne contrôlent pas bien le déplacement de leur bétail. En réponse, les irrigants obstruent carrément les couloirs qui mènent aux points d'eau. Les accusations se font de part et d'autre ce qui accentue les conflits entre ces différents acteurs. Ce cas de conflit est enregistré au niveau du village de Tchantchoga Peulh et Banizoumbou Kobia dans la Commune de Falmey. Il intervient le plus souvent à la période de la descente des animaux (c'est-à-dire le retour des transhumants).

Pour ce qui est des **conflits entre éleveurs et pêcheurs**, cela émane de la prolifération des pièges des pêcheurs et leur destruction par les éleveurs. Compte tenu de la rareté du poisson, les pêcheurs placent beaucoup de pièges pour fructifier la moisson. De leur côté, les éleveurs trouvent ces pièges comme un accaparement des ressources en eau au profit d'un seul groupe d'acteurs. C'est le cas de Banizoumbou et Sounga Béri dans la commune de Kirtachi à cause de l'utilisation du poison dans la pêche. Ce type de conflit intervient la période de la descente des animaux.

Les **conflits entre irrigants et pêcheurs** ont pour source l'activité de pêche au niveau du site d'irrigation sans l'autorisation de l'autorité administrative (service de l'environnement). Cela crée des échauffourées entre ces différents acteurs, chacun cherchant à préserver ses intérêts. C'est le cas de Banizoumbou et Sounga Béri dans la commune de Kirtachi à cause de l'utilisation du poison dans la pêche. Ces conflits interviennent pendant la période d'ouverture de pêche (au moment où l'eau commence à se raréfier).

Entre briquetiers et irrigants, les conflits sont liés à la réalisation des carrières par les premiers dans les terrains des seconds. Cela repose sur le non-respect des règles de l'espace et l'action des briquetiers bien que nécessaire pour la communauté influe sur le rendement des irrigants. Ce type de conflit s'observe au niveau de beaucoup de villages enquêtés. Il intervient après les récoltes au moment où s'ouvrent les travaux de construction et ceux de jardinage.

La source de **conflit entre pêcheurs** est objet de l'usage inégal de la pêche ainsi que le non-respect du tour de rôle des acteurs malgré l'existence d'un règlement d'usage instauré entre eux. Ce type de conflits intervient la période mars avril quand les mares commencent à tarir. On le rencontre dans les villages de Banizoumbou et Sounga Béri dans la commune de Kirtachi. Ce conflit intervient pendant la période d'ouverture de la pêche au moment où chaque pêcheur cherche à faire sa recette annuelle.

Les **conflits entre éleveurs** sont beaucoup plus liés à l'accessibilité au sous bassin. C'est le principe de la tragédie des communs chacun des éleveurs voulant paître en même temps le maximum de bétail au détriment des autres éleveurs. Ce type de conflit s'observe au niveau de presque tous les villages enquêtés. Il intervient pendant les périodes de la montée et la descente des transhumants.

La source des **conflits entre briquetiers et éleveurs** est liée à la destruction des briques par les animaux. En effet, au cours de leur pâturage nocturne, les animaux des éleveurs piétinent les briques fraîches réalisées au cours de la journée. Cet état de fait est la base des heurts entre ces deux (2) catégories d'acteurs. Ce type de conflit s'observe au niveau de presque tous les villages enquêtés et intervient pendant les périodes chaudes au moment où les mares tarissent et que certains travaux de construction sont en chantier.

Les **conflits entre irrigants** sont liés à un problème d'espace (rétrécissement des eaux de surface au niveau du sous bassin) engendrant l'appropriation anarchique de terre dans le lit du sous bassin. Ainsi, face aux besoins croissants des usagers, la rareté de la ressource crée des tensions entre acteurs. C'est le cas à Boybangou Zarma et Tonkossaré Zarma dans la Commune de Falmey. Ces conflits interviennent après la récolte c'est-à-dire la période qui coïncide avec les travaux de jardinage.

La cause des **conflits entre pêcheurs et briquetiers** est liée au non-respect de l'ordre de passage des acteurs chacun voulant à tout prix exercer son activité. Les pêcheurs accusent les briquetiers de ne pas respecter le moment de la pêche. De leur côté, les briquetiers accusent les pêcheurs de troubler l'eau et accentuent le tarissement des marres. Ces cas de conflits interviennent pendant la période de tarissement des mares. C'est le moment où chaque catégorie d'usagers cherche à maximiser ses profits au détriment de l'autre.

Entre briquetiers, les conflits sont liés à l'occupation de l'espace chacun voulant contrecarrer l'autre. Ce type de conflit s'observe au niveau de presque tous les villages enquêtés et intervient pendant les périodes chaudes au moment où les mares tarissent et que certains travaux de construction sont en chantier.

La présence de ces conflits édifie davantage sur la valeur et l'importance de la ressource ainsi que les enjeux liés à son exploitation et sa gestion.

2.3.2. Les modes de règlement des conflits et acteurs impliqués

Dans le cadre de la résolution des conflits identifiés, les résultats des données collectées au cours de cette étude, montrent que le mode le plus utilisé est le règlement à l'amiable entre protagonistes (entente préalable entre les acteurs) ou une conciliation devant une autorité coutumière (chef de village ou chef de canton).

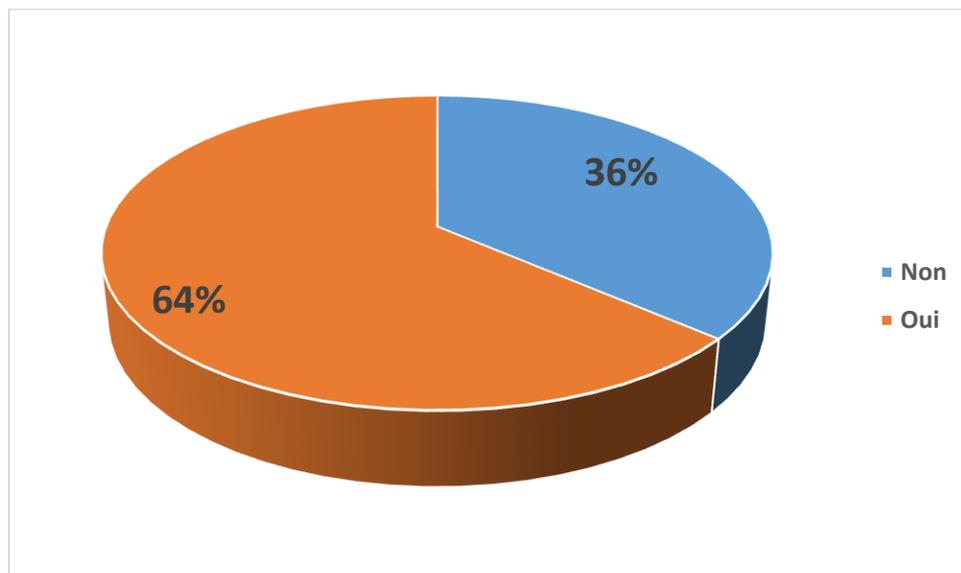
Le processus de résolution du conflit commence avec l'intermédiation du chef de village (sensibilisation à l'endroit des acteurs, négociation et réconciliation des personnes concernées). Au cas où la solution n'est pas trouvée au niveau du village, la gestion du conflit est portée au niveau du chef du canton.

Par ailleurs certains acteurs des conflits finissent devant les tribunaux après les vaines tentatives de résolution faites par les autorités coutumières (chef de village et/ou de canton). Certains protagonistes se dirigent au niveau des forces de défense et de sécurité (la gendarmerie le plus souvent) pour la gestion de leur conflit.

Les acteurs impliqués dans la résolution de ces conflits sont : les chefs coutumiers (chefs de village ou de canton), les autorités administratives (Préfets) les autorités communales (Maires), les forces de défense et de sécurité (gendarmerie le plus souvent), la justice, les structures du code rural (COFOB, la COFOCOM COFODEP).

2.4. De l'expérience des services techniques en matière de la GIRE

Graphique 6 : Expériences des services techniques en matière de la GIRE



Source : Données terrain ONG TAIMAKO, Mai-Juin 2021

Les services techniques de l'Etat au niveau des trois (3) Communes concernées par le sous bassin de la Mékrou ont un rôle très important à jouer dans le processus de la mise en œuvre de l'approche GIRE au sein de ces entités. C'est dans ce sens que la présente étude, a mis l'accent sur la connaissance des services techniques concernés en matière de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau. L'objectif, ici, est de permettre une bonne planification pour le renforcement de leurs capacités pour une meilleure implication et intégration. Les services techniques concernés par la gestion intégrée des ressources en eau présents au niveau des trois (3) communes sont représentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12 : Situation des services techniques présents au niveau des trois (3) communes

Communes	STD présents	STD rencontrés
Falmey	DDH/A, DDAT/DC, DDE/DD, DDA, DDEL, DDGR, DDPF/PE, CDA, SCE/DD, SCEL, COFODEP	DDAT/DC, DDE/DD, CDA, DDH/A, DDGR
Tamou	SCAT/DC, SCEL, SCEL, SCE/DD	SCAT/DC, SCEL
Kirtachi	SCEL, CDA, SCE/DD	DDE/DD, SCEL, CDA

Le résultat des entretiens comme le présente le graphique fait ressortir que 64% des services interviewés ont une connaissance en matière de l'approche GIRE. Il s'agit de :

- DDH/A, DDGR et DDE/DD à Falmey ;
- SCDAT/DC et SCE/DD à Tamou ;
- DDE/DD et SCEL à Kirtachi.

Cette expérience a été obtenue à l'issue soit de formation ou la participation à la validation de documents ou encore sous forme d'autoformation par certains agents. Ce constat permet d'affirmer qu'il y a un réel besoin pour ces services techniques d'être mieux outiller par rapport à cette nouvelle approche afin de les rendre plus aptes à accomplir leurs tâches. Il y a ainsi, lieu pour le projet de définir un plan de renforcement de leurs capacités et conduire des sessions de formations. Cette situation est présentée dans le tableau ci-dessous :

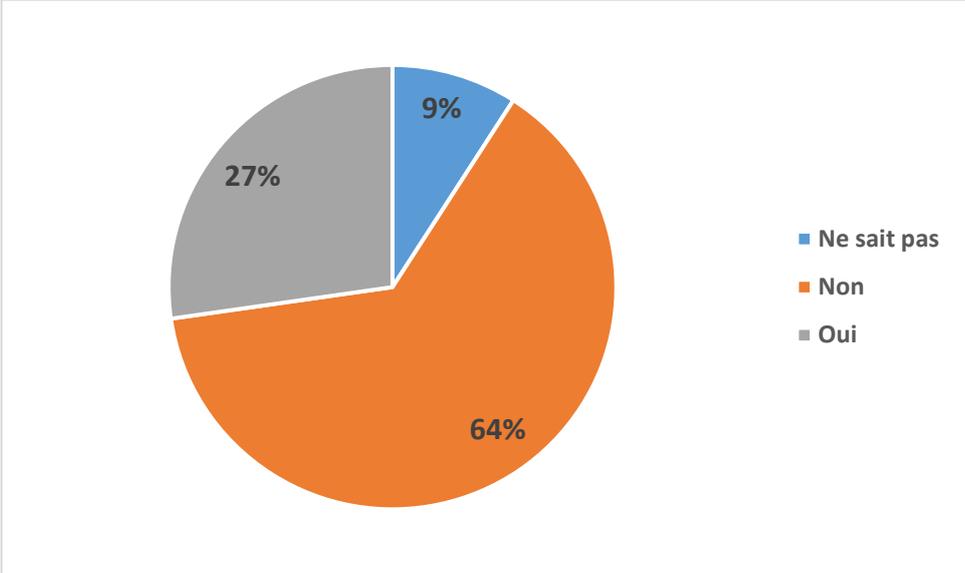
Tableau 13 : Situation des services techniques et leurs expériences en GIRE

Localités	Services techniques	Domaine d'expériences
Falmey	DDE/DD	Formation et participation à la validation des documents
Falmey	DDH/A	Participation à la gestion des conflits, à la mise en place et à la formation des structures de gestion de l'eau
Tamou	SCAT/DC	Formation et participation à la validation des documents
Tamou	SCE/DD	Formation
Kirtachi	DDE/DD	Formation et participation à la validation des documents
Kirtachi	SCEL	Formation
Falmey	DDGR	Autoformation

Par ailleurs, les résultats du même entretien ont ressorti que seulement 27% des structures disent avoir participé à l'élaboration de plan d'actions GIRE (DDAT/DC Falmey, SCE/DD Tamou et DDE/DD Kirtachi), 9% (CDA Kirtachi) ne se sont pas prononcés contre 64% (DDH/A, DDE/DD, DDGR, CDA Falmey, SCAT/DC Tamou et SCEL Kirtachi) qui disent n'avoir jamais eu cette expérience comme le présente le graphique ci-dessous. Cette situation vient confirmer la nécessité de renforcer les capacités de ces structures pour un meilleur encadrement des communautés vivant dans ce sous bassin.

Au regard de la pertinence de l'approche GIRE, il convient de préciser que tous ces services techniques n'ont pas de connaissances approfondies leur permettant d'accomplir leurs tâches. Cela prouve la nécessité de plus d'accompagnement en la matière en vue de l'atteinte des objectifs fixés. En plus des services techniques, les capacités des élus locaux (acteur incontournable dans la GIRE) et la société civile doivent avoir les capacités renforcées pour faire un mouvement d'ensemble grâce à la maîtrise de l'approche et l'engagement suscité de tous.

Graphique 7 : Expériences en matière d'élaboration de plan d'actions GIRE au niveau de la structure



III. Proposition de démarche méthodologique du processus de mise en place et/ou de restructuration des organes de GIRE dudit sous bassin

Après la validation du rapport de cette étude par l'UGP, le SP/PANGIRE et les différents acteurs concernés, la prochaine étape sera la mise en place des organes de la GIRE comme prévu par le PANGIRE au niveau du sous bassin de la Mékrou et sa zone d'influence au Niger. Ce processus respectera les phases suivantes :

- la mise en place des AUE ;
- la formation des membres des AUE suivi de la mise en place de CLE ;
- la formation des membres de CLE ;
- la mise en place du Conseil de l'Eau de l'Agence du sous bassin de la Mékrou suivie de sa formation.

3.1. La mise en place des AUE

Cette activité sera elle aussi conduite de façon phasique comme suit :

- **la mission d'information** : cette phase préparatoire a pour but de mieux sensibiliser les populations des villages des communes concernées par le sous bassin sur le fondement même de la GIRE et la nécessité de sa mise en œuvre pour leur bien-être socio-économique des populations. Au cours de cette mission, les discussions porteront principalement sur les thématiques suivantes :
 - le caractère rare, épuisable et fragile de la ressource eau ;
 - la dépendance de toute vie par rapport à la ressource eau ;
 - la nécessité de la gestion et la de protection des ressources en eau ;
 - le mécanisme mis en place par le Niger notamment les réformes institutionnelles, l'élaboration du PANGIRE et son adoption par le gouvernement, etc.

Cette mission sera animée en des assemblées générales villageoises regroupant l'ensemble des différentes catégories d'utilisateurs au niveau des différents villages concernés. Au cours des discussions, les communautés confirmeront, sur la base des exemples vécus la nécessité de s'organiser pour protéger la ressource en eau. Il sera, à cet effet, sollicité une forte participation et un engouement notoire des utilisateurs (aussi bien des hommes que des femmes et des enfants) au niveau de l'ensemble des villages.

- **la mobilisation et l'organisation communautaire** : ce deuxième passage aura pour but d'encadrer les communautés en vue de mieux s'organiser pour le choix judicieux des membres des AUE. A cet effet, au-delà de la mobilisation des acteurs, cette mission permettra de présenter et discuter avec les communautés sur :
 - la composition de l'AUE ;
 - le profil de chaque poste ;

- la nécessité de la représentativité de l'AUE (prise en compte des différentes catégories d'utilisateurs ainsi que le respect du genre) ;
- l'importance d'un choix judicieux des membres ;
- les relations entre les AUE, le CLE et l'Agence de l'Eau.

Comme la mission précédente, celle-ci sera tenue en des assemblées générales villageoises car elle requiert une forte mobilisation communautaire et une représentation certaine des différentes catégories d'utilisateurs.

- **la mise en place proprement dite des AUE** : cette activité respectera deux (2) étapes : le lancement officiel par les autorités régionales et la poursuite de l'activité au niveau des différents villages concernés par le Consultant. Après les deux (2) passages ayant consisté à l'information et la mobilisation/organisation des communautés, pour donner un cachet officiel à cette activité.
- **Cette activité de mise en place des AUE sera conduite dans la période allant du 09 Août au 10 Septembre 2021. A la fin de la mission, un rapport d'activité sera élaboré et transmis** (voir planning détaillé en annexe 9).

3.2. La formation des membres des AUE suivi de la mise en place de CLE

Après la mise en place des AUE, l'ONG procédera à la formation de leurs membres. Dans ce cadre, **la méthodologie de travail à mettre en place par l'ONG-GSC Taimakon Manoma sera participative, inclusive et itérative**. Les participants (notamment les membres des AUE) seront mis au cœur de la session afin de faire d'eux, de vrais acteurs et non passifs au cours de celle-ci. C'est ainsi que les Experts de l'ONG se conduiront en des facilitateurs et non en "des maîtres absolus". Il sera mis en avant l'expérience des utilisateurs qui sera mieux présentée et discutée. Par la suite, les Experts ainsi que les autres membres de la mission apporteront leurs contributions pour mieux édifier les apprenants. Par ailleurs, pour la conduite des sessions de formation, deux (2) étapes seront observées :

- La phase d'information qui consiste à mettre en place toute l'organisation nécessaire à la bonne réussite de la formation. Il s'agit non seulement de l'information et la préparation de l'accueil des membres des AUE mais également l'information et la sensibilisation des élus locaux pour la réussite de la mission. Les équipes d'animation feront ainsi le tour des villages pour s'assurer de la disponibilité des membres des AUE conviés pour la session. De leur côté, les Experts se chargeront de l'information des élus locaux et les cadres techniques départementaux pour leur participation à tout le processus.
- La phase de facilitation de la session de formation qui se fera sous forme d'atelier de trois (3) jours avec des travaux de groupes par les stagiaires suivis de restitution et enrichissement par les participants. En plus de cela, il y aura des exposés qui seront conduits par les facilitateurs afin de mieux outiller les apprenants. La phase de formation sera véritablement un cadre de donner et de recevoir qui permettra aux apprenants non seulement de présenter des cas de leurs villages mais également de recevoir des réponses et autres contributions par les participants.

La mise en place du CLE par Commune interviendra juste à près la formation des membres des AUE c'est-à-dire à la quatrième journée. Elle sera autour de trois collèges électoraux que sont : i) les AUE et la société civile, ii) les élus locaux et iii) les services techniques communaux. La mise en place du CLE respectera les étapes suivantes :

- rappel du contexte de la GIRE ;
- sensibilisation des membres des différents collèges ;
- présentation des postes et profils des membres CLE ;
- présentation des critères de choix ;
- mise en place proprement dite du CLE ;
- conseils aux membres du CLE ;
- cérémonie d'officialisation du Comité ;
- élaboration du PV de mise en place ;
- la délivrance du papier de reconnaissance par le maire ;

Pour la conduite de cette mission, l'ONG mettra en place une (1) équipe de facilitation composée d'un Expert GIRE et d'un Expert socio-anthropologue.

Cette activité sera conduite dans la période allant du 20 Septembre au 07 Octobre 2021 (voir planning détaillé en annexe 9). A la fin de la mission, un rapport retraçant les principaux points saillants de l'activité sera élaboré et transmis.

3.3. La formation des membres de CLE

Après la mise en place des trois (3) CLE, leurs membres seront eux aussi formés par l'équipe d'Experts de l'ONG. Cette formation interviendra juste après la mise en place des CLE et portera non seulement sur le rôle et responsabilité de ces membres mais surtout sur les questions de planification et la mobilisation des ressources y compris l'élaboration des plans d'actions de protection et de valorisation des ressources en eau. Cette formation comme celle des membres AUE sera un cadre de mutualisation des connaissances afin que les CLE puissent valablement remplir leurs rôles.

Cette activité sera conduite dans la période allant du 18 au 29 Octobre 2021 (voir planning détaillé en annexe 9). A la fin de la mission, un rapport retraçant les principaux points saillants de l'activité sera élaboré et transmis.

3.4. La mise en place du Conseil de l'Eau de l'Agence du sous bassin de la Mékrou suivi de sa formation.

Conformément aux textes élaborés et validés par le SP/PANGIRE dans le cadre de la mise en place et l'opérationnalisation des organes GIRE au niveau des sous bassins de la Korama (Région de Zinder), de Goulbi'N Maradi (Région de Maradi) et de Dallol Maouri (Région de Dosso), et le schéma institutionnel de mise en œuvre de la GIRE au Niger trois (3) collèges seront conviés. Il s'agit :

- des représentants des membres des trois (3) CLE ;
- des représentants des Collectivités Territoriales ;
- des représentants des services techniques régionaux.

Cette installation sera suivie de formation des membres dudit Conseil sur ses rôles et responsabilités.

La mise en place du Conseil de l'Eau du sous bassin sera conduite du 08 au 09 Novembre 2021 suivie de sa formation du 22 au 26 Novembre 2021 (voir planning détaillé en annexe 9). A la fin de la mission, un rapport retraçant les principaux points saillants de l'activité sera élaboré et transmis.

Conclusion

Les stratégies de mise en œuvre de la politique de l'eau reposent essentiellement sur la responsabilisation de l'ensemble des acteurs du secteur, en partant de la base tout en observant certains principes cardinaux.

Au cours de la présente étude, nous avons identifié plusieurs structures de gestion de l'eau (notamment : les CGPE, les AUSPE et les coopératives) existantes au niveau des villages enquêtés du sous bassin. Cependant, celles-ci présentent différentes caractéristiques qui ne sont pas de nature à asseoir une gestion intégrée des ressources en eau.

En effet, les résultats du diagnostic font ressortir une insuffisance dans l'organisation à l'intérieur de ces structures et l'inexistence de relations formelles entre elles (absence de cadre de dialogue). Il faut également noter que si le processus de création de ces structures (la concertation, les élections) est d'une portée indéniable, il convient de préciser certains mécanismes (désignation) qui n'ont pas permis une bonne fonctionnalité des structures mises en place.

Par ailleurs, l'absence de motivation des membres des structures de gestion de l'eau mises en place par des gratifications de quelque nature que ce soit, n'est pas sans conséquences sur les faibles résultats enregistrés par celles-ci. En effet, le mécanisme mis en place pour ce cas précis ne permet pas la durabilité du service dès lors que les acteurs clés (membres de structures) ne bénéficient d'aucune gratification leur permettant d'être assidus dans leur fonction et se sentir redevables.

Aussi, il convient de préciser quelques limites au niveau des structures de gestion de l'eau existantes notamment : la non- atteinte des objectifs de départ due le plus souvent au manque de dynamisme de certains membres créant une insuffisance ou un déficit de partage d'information à certains niveaux. Ces limites sont en partie liées à l'insuffisance des formations des membres sur la gestion des structures si bien qu'ils n'entretiennent pas de relations formelles avec les autres structures sœurs au sein du village et à l'échelle du sous bassin par manque d'initiatives (problème d'ignorance).

Enfin, les contraintes identifiées au niveau de ces structures sont d'ordres **matériel** (besoin d'appui en équipements, ouvrages, intrants), **financier** (manque de fonds de roulement, cotisations, accès difficile aux banques et IMF) et **organisationnel** (insuffisance de formations, non renouvellement de certains comités, relations conflictuelles entre les usagers, non tenue des réunions, refus de paiement des cotisations, remboursement des emprunts).

Par ailleurs, les services techniques qui ont pour rôle l'encadrement technique de ces structures ne disposent pas suffisamment de connaissances sur l'approche GIRE. A côté de ce groupe stratégique, les élus locaux et la société civile n'ont pas également de connaissances requises en la matière pour assoir l'encrage de cette pertinente approche pour le développement socioéconomique des communautés rurales.

Toutes ces raisons viennent corroborer la décision du Gouvernement de mettre en place les organes GIRE en la justifiant par (i) la non existence d'organes GIRE statutaires dans les sous bassins ; (ii) la nécessité de créer un cadre de dialogue qui représenterait les principaux usagers de l'eau; (iii) la faible capacité des acteurs à assumer leurs rôles respectifs dans la gestion des ressources en eau du sous bassin ; (iv) la faible prise en compte des aspects genre et changement climatique ; (V) la nécessité de se conformer aux dispositions réglementaires régissant le secteur de l'eau au Niger (Code de l'eau, PANGIRE, PROSEHA, etc.).

Annexes

Annexe 1 : Liste des villages enquêtés au niveau du sous bassin

No	Départements	Communes	Villages
1	Kollo	Kirtachi	Kirtachi
2	Kollo	Kirtachi	Banizoumbou
3	Kollo	Kirtachi	Sounga Beri
4	Kollo	Kirtachi	Babangatta Issa
5	Kollo	Kirtachi	Tondifou
6	Say	Tamou	Allambaré
7	Say	Tamou	Tamou
8	Say	Tamou	Guéïmé
9	Say	Tamou	Bokki
10	Say	Tamou	Django
11	Falmeï	Falmeï	Tchantchoga peulh
12	Falmeï	Falmeï	Tonkossaré Zarma
13	Falmeï	Falmeï	Boybangou Zarma
14	Falmeï	Falmeï	Boumba
15	Falmeï	Falmeï	Banizoumbou Kobia

Annexe 2 : Actions entreprises dans le sous bassin

Initiatives propres	Initiatives avec l'appui d'autres partenaires
Plantation d'arbres Jardinage Pêche Maraichage Abreuvement Empoisonnement Construction	Maraichage Jardinage Réalisation forages Réalisation mini addictions d'eau potable Réalisation puits cimentés

Annexe 3 : Portée et limites des actions entreprises dans le sous bassin

Portée	Limites
Amélioration de la production Protection de la ressource Booster l'économie locale Résolution des conflits Empêcher la pollution de la ressource Amélioration de la production animale et végétale Formation de production agricole	Pollution de la ressource Conflits entre utilisateurs Non atteinte des objectifs de départ Conflits entre consommateurs Manque de motivation Gaspillage de la ressource Conflits d'usage Manque d'appropriation Manque de motivation

Annexe 4 : Liste des intervenants et leurs approches d'intervention au niveau des villages enquêtés

Communes	Partenaires	Approche d'intervention
Tamou	ONG DIKO, Africa 70, PAC, MERCY CORPS, BRASED, PGREN, OIM, PRAPS, ADAPT WAP, PUMELANT, FAO, PRRUA, PRODEC	Sensibilisation, Approche participative et ciblage et mise en œuvre directe
Falmey	Lux Dev, MCC, World Vision, ADAPT WAP, ATPF, TREE AID, PAG/MCA, Lux dev, Plan Niger, FIDA, ANADIA, PHRASEA, UNICEF	Approche participative et ciblage, mise en œuvre directe et faire faire
Kirtachi	AOPPPD, PASEC ONG CDR, ATPF, AOPDD, AREN, AFRICA70, PASEC, ATPF, ADAPT WAP	Mise en œuvre directe, Approche participative et ciblage

Annexe 5 : Contraintes/difficultés des structures de gestion de l'eau existantes

Communes	Villages	Types de structures de gestion	Contraintes/difficultés rencontrées par les structures de gestion de l'eau
Kirtachi	Banizoumbou	AUSPE	absence ou insuffisance de formation absence de suivi externe absence de moyens non-participation des membres aux actions le bénévolat absence d'appui
Kirtachi	Banizoumbou	Coopérative des irrigants	absence ou insuffisance de formation absence de suivi externe absence de moyens non-participation des membres aux actions le bénévolat absence d'appui
Kirtachi	Banizoumbou	Coopérative des pêcheurs	absence ou insuffisance de formation absence de suivi externe absence de moyens non-participation des membres aux actions
Kirtachi	Kirtachi	Coopérative des pêcheurs	absence ou insuffisance de formation absence de suivi externe absence de moyens non-participation des membres aux actions
Kirtachi	Kirtachi	Coopérative des irrigants	absence ou insuffisance de formation absence de suivi externe absence de moyens le bénévolat absence d'appui
Kirtachi	Kirtachi	Coopérative des pêcheurs	absence ou insuffisance de formation absence de suivi externe absence de moyens absence d'appui
Tamou	Guiémé	CGPE	absence ou insuffisance de formation absence de moyens absence d'appui
Tamou	Allambaré	CGPE	absence ou insuffisance de formation absence de moyens

Communes	Villages	Types de structures de gestion	Contraintes/difficultés rencontrées par les structures de gestion de l'eau
			absence d'appui
Tamou	Allambaré	CGPE	absence ou insuffisance de formation absence de moyens absence d'appui
Tamou	Allambaré	CGPE	absence ou insuffisance de formation absence de suivi externe absence de moyens non-participation des membres aux actions
Tamou	Allambaré	CGPE	Absence ou insuffisance de formation absence de moyens non-participation des membres aux actions absence d'appui
Tamou	Bokki	CGPE	absence ou insuffisance de formation absence de suivi externe absence de moyens non-participation des membres aux actions absence d'appui
Tamou	Tamou	CGPE	absence ou insuffisance de formation absence de suivi externe absence de moyens absence d'appui
Tamou	Tamou	AUSPE	absence de moyens non-participation des membres aux actions absence d'appui
Falmey	Tonkossare	Coopérative des irrigants	absence de moyens le bénévolat
Falmey	Tonkossare	Coopérative des pêcheurs	absence de moyens le bénévolat
Falmey	Tonkossare zarma	Coopérative des irrigants	absence ou insuffisance de formation absence de moyens absence d'appui
Falmey	Boybangou zarma	Coopérative des irrigants	absence ou insuffisance de formation absence de moyens le bénévolat absence d'appui
Falmey	Boybangou zarma	Coopérative des irrigants	absence ou insuffisance de formation absence de moyens absence d'appui
Falmey	Boumba	Coopérative des irrigants	absence ou insuffisance de formation absence de suivi externe
Falmey	Boumba	Coopérative des pêcheurs	absence ou insuffisance de formation absence de suivi externe
Falmey	Banizoumbou Kobia	Coopérative des irrigants	absence ou insuffisance de formation absence de moyens
Falmey	Banizoumbou Kobia	Coopérative des irrigants	absence ou insuffisance de formation absence de moyens

Annexe 6 : Conflits enregistrés et modes de règlement

Cibles entretien	Communes	Conflits enregistrés au niveau du sous bassin	Mode de règlement
STD	Falmey	irrigants/éleveurs irrigants/pêcheurs éleveurs/éleveurs éleveurs/pêcheurs irrigants/irrigants	entente entre les protagonistes conciliation devant une autorité recours aux FDS recours à la justice
	Tamou	irrigants/irrigants pêcheurs et pêcheurs irrigants/éleveurs	Consensus entente entre les protagonistes conciliation devant une autorité
	Kirtachi	irrigants/éleveurs irrigants/pêcheurs irrigants/briquetiers irrigants/irrigants éleveurs/pêcheurs éleveurs/briquetiers éleveurs/éleveurs pêcheurs/briquetiers pêcheurs/pêcheurs briquetiers/briquetiers	Règlement à l'amiable entente entre les protagonistes conciliation devant une autorité
Autorités	Kirtachi	irrigants/éleveurs irrigants/pêcheurs irrigants/irrigants éleveurs/pêcheurs éleveurs/briquetiers éleveurs/éleveurs pêcheurs/briquetiers briquetiers/briquetiers pêcheurs/pêcheurs	entente entre protagonistes conciliation recours aux FDS recours à la justice
	Falmey	irrigants/éleveurs	entente entre protagonistes conciliation
AG Villageoise	Kirtachi	Conflit entre même groupe d'utilisateurs Conflit entre différents groupes d'utilisateurs Conflits entre divers groupes ethniques	Conciliation Entente entre les parties
	Tamou	Conflit entre même groupe d'utilisateurs Conflit entre différents groupes d'utilisateurs	Entente entre les parties Conciliation

	Falmey	Conflit entre même groupe d'utilisateurs Conflit entre différents groupes d'utilisateurs	Entente entre les parties Conciliation Le plus souvent il y a entente chez le chef du Village, dans de rares cas ça peut continuer.
--	--------	---	--

Annexe 7 : Caractérisation des structures de gestion de l'eau existantes au niveau de la Mékrou et sa zone d'influence au Niger

Communes	Villages	Situation des structures de gestion de l'eau existantes												
		Types	Nbre membres bureau lors de la mise en place			Nbre membres bureau actuellement			Processus de mise en place	Raison de la création	Moyens de fonctionnement	Disponibilité des documents de gestion	Contraintes/difficultés	Propositions d'amélioration pour le futur
			T	H	F	T	H	F						
Kirtachi	Banizoumbou	AUSPE	10	7	3	5	4	1	Désignation	Défense des intérêts des membres amélioration des conditions de vie des membres développement d'un business villageois	Cotisation	Non	Absence ou insuffisance de formation absence de suivi externe Absence de moyens non-participation des membres aux actions le bénévolat absence d'appui	Redynamisation de la structure
Kirtachi	Banizoumbou	Coopérative des irrigants	10	10	0	5	5	0	Désignation	Défense des intérêts des membres amélioration des conditions de vie des membres développement d'un business villageois	Cotisation	Non	Absence ou insuffisance de formation absence de suivi externe absence de moyens non-participation des membres aux actions le bénévolat absence d'appui	Redynamisation de la structure
Kirtachi	Banizoumbou	Coopérative des pêcheurs	10	10	0	6	6	0	Concertation	amélioration des conditions de vie des membres développement d'un business villageois	Cotisation	Non	absence ou insuffisance de formation absence de suivi externe absence de moyens non-participation des membres aux actions	Redynamisation de la structure
Kirtachi	Kirtachi	Coopérative des pêcheurs	10	10	0	5	5	0	Concertation	défense des intérêts des membres	Cotisation	Oui	absence ou insuffisance de formation absence de suivi externe absence de moyens	Redynamisation de la structure

										amélioration des conditions de vie des membres développement d'un business villageois			non-participation des membres aux actions	
Kirtachi	Kirtachi	Coopérative des irrigants	10	5	5	4	2	2	Election	amélioration des conditions de vie des membres développement d'un business villageois	Cotisation	Oui	Absence ou insuffisance de formation absence de suivi externe absence de moyens le bénévolat absence d'appui	Redynamisation de la structure
Kirtachi	Kirtachi	Coopérative des pêcheurs	10	10	0	3	3	0	Election	défense des intérêts des membres amélioration des conditions de vie des membres développement d'un business villageois	Cotisation	Oui	absence ou insuffisance de formation absence de suivi externe absence de moyens absence d'appui	Redynamisation de la structure
Tamou	Guiémé	CGPE	6	4	2	4	2	2	Désignation	défense des intérêts des membres amélioration des conditions de vie des membres	Bénévolat	Oui	absence ou insuffisance de formation absence de moyens absence d'appui	Redynamisation de la structure
Tamou	Allambaré	CGPE	6	4	2	4	3	1	Désignation	défense des intérêts des membres amélioration des conditions de vie des membres	Bénévolat	Non	absence ou insuffisance de formation absence de moyens absence d'appui	Appui en moyens
Tamou	Allambaré	CGPE	6	3	3	5	3	2	Désignation	défense des intérêts des membres amélioration des conditions de vie des membres	Cotisation	Oui	absence ou insuffisance de formation absence de moyens absence d'appui	Appui en moyens

Tamou	Allambaré	CGPE	6	4	2	4	3	1	Désignation	défense des intérêts des membres amélioration des conditions de vie des membres	Cotisation	Oui	absence ou insuffisance de formation absence de suivi externe absence de moyens non-participation des membres aux actions	Appui en moyens
Tamou	Allambaré	CGPE	6	4	2	4	3	1	Désignation	défense des intérêts des membres amélioration des conditions de vie des membres	Cotisation	Oui	absence ou insuffisance de formation absence de moyens non-participation des membres aux actions absence d'appui	Redynamisation de la structure
Tamou	Bokki	CGPE	6	4	2	5	3	2	Concertation	défense des intérêts des membres amélioration des conditions de vie des membres	Cotisation	Non	absence ou insuffisance de formation absence de suivi externe absence de moyens non-participation des membres aux actions absence d'appui	Redynamisation de la structure
Tamou	Tamou	CGPE	6	3	3	4	2	2	Désignation	défense des intérêts des membres amélioration des conditions de vie des membres	Cotisation	Non	absence ou insuffisance de formation absence de suivi externe absence de moyens absence d'appui	Renforcement des capacités des membres
Tamou	Tamou	AUSPE	10	7	3	9	7	2	Concertation	défense des intérêts des membres amélioration des conditions de vie des membres développement d'un business villageois	Cotisation	Oui	absence de moyens non-participation des membres aux actions absence d'appui	renforcement des capacités des membres
Falmey	Tonkossare	Coopérative des irrigants	10	5	5	7	4	3	Concertation	défense des intérêts des membres	Bénévolat	Oui	absence de moyens le bénévolat	renforcement des capacités des membres

										amélioration des conditions de vie des membres				
Falmey	Tonkossare	Coopérative des pêcheurs	10	10	0	7	7	0	Concertation	défense des intérêts des membres amélioration des conditions de vie des membres	Bénévolat	Oui	absence de moyens le bénévolat	renforcement des capacités des membres
Falmey	Tonkossare zarma	Coopérative des irrigants	10	0	10	5	0	5	Désignation	défense des intérêts des membres amélioration des conditions de vie des membres	Cotisation	Non	absence ou insuffisance de formation absence de moyens absence d'appui	appui en moyens
Falmey	Boybangou zarma	Coopérative des irrigants	10	2	8	5	1	4	Concertation	défense des intérêts des membres amélioration des conditions de vie des membres développement d'un business villageois	Cotisation	Non	absence ou insuffisance de formation absence de moyens le bénévolat absence d'appui	redynamisation de la structure
Falmey	Boybangou zarma	Coopérative des irrigants	10	2	8	6	1	5	Concertation	défense des intérêts des membres amélioration des conditions de vie des membres	Bénévolat	Non	absence ou insuffisance de formation absence de moyens absence d'appui	appui en moyens
Falmey	Boumba	Coopérative des irrigants	10	6	4	3	2	1	Election	défense des intérêts des membres amélioration des conditions de vie des membres développement d'un business villageois		Oui	absence ou insuffisance de formation absence de suivi externe	renforcement des capacités des membres

Falmey	Boumba	Coopérative des pêcheurs	10	10	0	3	3	0	Election	défense des intérêts des membres amélioration des conditions de vie des membres développement d'un business villageois		Oui	absence ou insuffisance de formation absence de suivi externe	renforcement des capacités des membres
Falmey	Banizoumbou Kobia	Coopérative des irrigants	10	0	10	4	0	4	Concertation	défense des intérêts des membres amélioration des conditions de vie des membres	Cotisation	Non	absence ou insuffisance de formation absence de moyens	renforcement des capacités des membres
Falmey	Banizoumbou Kobia	Coopérative des irrigants	10	0	10	6	0	6	Concertation	défense des intérêts des membres amélioration des conditions de vie des membres	Bénévolat	Non	absence ou insuffisance de formation absence de moyens	appui en moyens

Annexe 8 : Expériences services techniques des trois communes en matière de la GIRE

Localités	Services	Expérience de la structure en matière de la GIRE	Domaine d'expériences	Renforcements de capacités reçus en lien avec la GIRE	Expérience en matière d'élaboration des plans d'actions GIRE au niveau de la structure	Organisation du suivi de la ressource en eau au sein du sous bassin	Type de suivi vous effectué
Falmey	DDAT/DC	Non		Non	Oui	Non	
Falmey	DDE/DD	Oui	Formation Participation validation documents	Non	Non	Non	
Falmey	CDA	Non		Non	Non	Non	
Falmey	DDH/A	Oui	Participants à la gestion des conflits, à la mise en place et à la formation des structures de gestion de l'eau	Oui	Non	Non	
Tamou	SCAT/DC	Oui	Formation Participation validation documents	Oui	Non	Non	
Tamou	SCE/DD	Oui	Formation	Non	Oui	Non	
Kirtachi	DDE/DD	Oui	Formation Participation validation documents	Oui	Oui	Oui	le suivi des marres
Kirtachi	SCEL	Oui	Formation	Non	Non	Non	
Kirtachi	CDA	Non		Oui	Ne sait pas	Non	
Falmey	DDGR	Oui	Autoformation	Non	Non	Non	
Kirtachi	SCEL	Non		Non	Non	Non	

